

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2271

12 septembre 2012

SOMMAIRE

Agence Immobilière du Luxembourg S.A.	109005	Spheretech International S.A.	108984
Central European Realty Corporation S.à r.l.	108989	SR Promotions S.à r.l.	108999
Fiduciaire Comptable B + C S. à r.l.	109005	Stel Invest S.A.	108999
Foto Sollux & Services S.A.	108999	Sycamore S.à r.l.	109000
IDG International Development Group S.A.	109007	Tea n'Coffee Shop S.à r.l.	109001
New Energy XXI	108989	TE Capital S.à r.l.	109005
Ockham Sicav	109008	TechnoMarine S.A, Succursale de Luxem- bourg	109001
Safrec S.A., SPF	108986	TE Finance S.à r.l.	109005
Saint-James Finance	108986	TE Holding S.à r.l.	109006
Sales Points Center S.A.	108986	Telenet International Finance S.à r.l. ...	109001
Sapin Laroche S.A., SPF	108987	Te Nok S.à r.l.	109006
Sergale S.à r.l.	108987	Terra Alma S.A.	109007
Serti S.A.	108987	Tesof S.A.	109006
Share Link 33 S.A.	108987	TE Transworld S.à r.l.	109006
Silver Star S.A.	108988	Thekem S.A.	109007
SL GP Capital S.à r.l.	108988	The TOWER S.A.	109002
SL Group Capital S.à r.l.	108988	The TOWER S.A.	109001
SL Munchen Major Capital S.à r.l.	108988	Tiffany Properties S.A.	109007
SL Munster Capital S.à r.l.	108998	TIM w.e. Luxembourg	108998
Sobedal S.A.	108998	Tramuntana S.C.A., SICAR	108962
Société Commerciale pour le Marché Im- mobilier S.A.	108998	Tubco S.à.r.l.	109005
Sodrugestvo Group S.A.	108984	Tundra Capital Management Fund	109006
Sopares	108998	Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l. .	109002
		Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l.	108987

Tramuntana S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.718.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of July,

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the unlimited and limited shareholders (the "Meeting") of Tramuntana S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions (corporate partnership limited by shares) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Frank Molitor, notary residing in Dudelange, dated August 7, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1762 of September 11, 2009 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 147.718 (the "Company").

The meeting is chaired by Mr Jérôme BELLINI, employee, with professional address in Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire

The Chairman appointed as secretary, Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The Meeting elected as scrutineer, Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The Chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares that:

I. The limited shareholders (associés commanditaires) and the unlimited shareholder acting as general partner (associé commandité) of the Company (collectively referred to as the "Shareholders") present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list, together with the proxies of the represented Shareholders, signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes to be registered with it;

II. As appears from the attendance list, the 1 management share and 54,799 ordinary shares of the Company, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of the Company into an umbrella structure in accordance with the article 3 of the law of June 15th, 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended from time to time (the "SICAR Law") and subsequent conversion of all the issued shares of the Company as at the date of the Meeting into shares issued within the Compartment I newly created;

2. Allocation of the current assets and liabilities of the Company to the Compartment I newly created;

3. Amendment and restatement of the articles of association of the Company;

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above resolutions and delegation of powers to the general partner to proceed to such amendment of the register of shareholders on behalf of the Company;

5. Miscellaneous.

After the foregoing was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The Meeting resolves, with effect as of July 1st, 2012, to convert the Company into an umbrella structure, in accordance with the article 3 of the law of June 15th, 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended from time to time (the "SICAR Law") and to create the first compartment "Tramuntana S.C.A., SICAR – Compartment I" within the Company.

Following the creation of the first compartment, the Meeting resolves, with effect as of July 1st, 2012, to convert all the issued shares of the Company as at the date of this Meeting into shares issued within the "Tramuntana S.C.A., SICAR – Compartment I" newly created.

Second resolution

The Meeting resolves to approve, in accordance with the resolutions taken by the General Partner of the Company dated June 28th, 2012, to allocate the current assets and liabilities of the Company to the "Tramuntana S.C.A., SICAR – Compartment I" newly created.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend and to fully restate the articles of association of the Company, in English and in French, it being understood that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The amended and restated articles of association of the Company will have the following wording:

“Chapter I. Form, Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscriber of the Management Share (action du commandité), as unlimited shareholder (hereinafter the "General Partner") and the subscriber of the Ordinary Shares (hereinafter the "Limited Partner") and all those who may become holders of Ordinary Shares (hereinafter together with the Limited Partner, the "Investors" and each an "Investor"; the Investors together with the General Partner are hereinafter collectively and alternatively referred to as the "Shareholders") as limited shareholders, a company under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), which will exist under the name of TRAMUNTANA S.C.A., SICAR (hereinafter the "Company").

The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereinafter the "Law"), by the law of June 15th, 2004 on the investment company in risk capital, as amended from time to time, (hereinafter the "SICAR Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter the "Articles").

Words and expressions defined in the Memorandum shall, save as otherwise defined in these Articles, have the same meaning in these Articles.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is to invest its assets in securities representing risk capital that is to say presenting a certain degree of risk and involving a development or transformation process within the meaning of the SICAR Law, in order to provide its Investors with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk which they incur.

The Company intends to provide its Investors with high income and capital growth through direct and indirect investments in companies (hereinafter the "Portfolio Companies" or the "Portfolio Company" for each investment), in particular but not limited to non-listed companies, whose operating business consists in operating and developing, in particular but not limited to, healthcare services, leisure, waste treatment and management, technologies, media and telecommunications, industrial activities, security, retail, renewable energies, food and beverage and real estate, provided that the investments in the companies referred to in this indent qualify as risk capital investments within the meaning of the SICAR Law. Such investments will be made with a realistic and attractive exit strategy.

The investment objectives and guidelines of the Company and of each Compartment (as defined hereafter) shall be defined more extensively by the General Partner according to article 20 hereof and will be further evidenced in the private offering memorandum (hereinafter the "Memorandum") and its Appendixes relating to the Compartments.

The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful, directly or indirectly, in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SICAR Law.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles. However, a transfer within the City of Luxembourg may be done by sole resolution of the General Partner.

Subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Chapter II. Share capital, Compartments, Shares

Art. 5. Share capital. The initial share capital of the Company is set at one million Euros (EUR 1,000,000) divided into:

- one (1) management share (action du commandité) held by the General Partner in its capacity of unlimited shareholder, without par value (hereinafter the "Management Share"), and
- nine hundred and ninety-nine (999) ordinary shares held by the Limited Partner in its capacity of limited shareholder, without par value (hereinafter the "Ordinary Shares").

The proceeds obtained from the issuance of Management Share and Ordinary Shares by each Compartment (as defined hereafter) shall be invested in the same portfolio of investments acquired by the relevant Compartment.

The minimum capital of the Company, including the share premium (if any), shall be one million Euros (EUR 1,000,000.-), as required by the SICAR Law. This minimum capital may not be less than this amount thereafter. The share capital of the Company shall, at any time, be equal to the total net asset value of the Company as determined pursuant to article 13 hereof (hereinafter the "Net Asset Value").

Art. 6. Compartments. The General Partner may at any time create multiple compartments corresponding to different portfolio of assets and liabilities of the Company (each a "Compartment"). In that event, the Memorandum will be updated, if necessary, or supplemented by a new Appendix.

Each Compartment is treated as a separate entity and operates independently, each portfolio of assets being invested for the exclusive benefit of the corresponding Compartment and in accordance with the investment objective and policy of such Compartment. The specific features of a Compartment are set forth in the Appendix of the Memorandum specific to such Compartment. Each Appendix is to be regarded as an integral part of the Memorandum.

The Company is one single legal entity. However, the ownership of Shares relating to one particular Compartment does not give the holder of such Shares any rights with respect to any other Compartment. In accordance with article 3 (5) of the SICAR Law, the rights of the Investors and creditors relating to each Compartment or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Compartment are limited to the assets of the concerned Compartment. The assets of each Compartment are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Investors relating to that Compartment and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of the concerned Compartment.

The obligations of the Company, whatever the nature may be, in favour of third parties are limited to (i) all the assets of the Compartment I if these obligations have been incurred by the Company prior to the conversion of the Company into an umbrella structure, or (ii) the assets of a relevant Compartment, if these obligations have been incurred in relation to such Compartment, or (iii) the assets of all Compartments where these obligations are not attributable or incurred in relation to a specific Compartment, in such case such obligations shall be allocated pro rata to the share capital amongst the relevant Compartments.

Within a Compartment, the General Partner may decide to issue one or more classes of Shares the assets of which will be commonly invested but subject potentially to different funding, fee structures, distribution rules or marketing policy, or other specific features as further detailed in the relevant Appendix of the Memorandum. A separate Net Asset Value per Share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each class of Shares.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account for each Compartment into which any premium paid on any Ordinary Share issued in the Compartment is transferred. The amount of each premium account may be used to provide for, among others, the payment of any Ordinary Share issued by the corresponding Compartment which the Company may redeem from its Investors, to offset any net realized losses by such Compartment or to make distributions to the Shareholders of this Compartment.

Shares are exclusively reserved for subscription by Eligible Investors (as defined hereafter) or by the General Partner.

Art. 7. Form of Shares. The Company shall issue Shares in registered form only.

In addition to the Ordinary Shares, the Company may issue non-voting shares (actions représentatives du capital sans droit de vote) and participating shares (titres bénéficiaires). The rights attached to non-voting shares and participating shares will be defined by a decision of the Shareholders to be adopted in the manner required for amendment of these Articles upon suggestion of the General Partner.

Each Ordinary Share, Management Share, non-voting share and participating share shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category of share is not justified.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares is/are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming for a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Unless otherwise determined from time to time by the General Partner, the Company, or any of its Compartment, will not issue share certificates for the registered Shares and registered Shareholders will receive a confirmation of their shareholding instead.

Ordinary Shares may be issued only upon acceptance of the relevant subscription application and after receipt of at least five percent (5%) of their purchase price by the Company. Each subscriber will, without undue delay, upon acceptance of his/her/its subscription application and receipt of the purchase price by the Company, receive title to the Ordinary Shares purchased by him/her/it and obtain confirmation of his/her/its shareholding.

All issued Shares of the Company shall be registered in a register (hereinafter the "Register of Shareholders"), which shall be kept by the Company or by one or more entities designated by the Company. Such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of registered Shares, his/her/its residence or elected domicile, the number of registered Shares held by him/her/it, the name of the Compartment to which such Shares are related and the amount paid for each such Share. Every transfer of a Share shall be entered in the Register of Shareholders.

Distributions of profits arisen from the Compartments' investments will be made via cash transfer to registered Shareholders, from the Company's bank accounts to their respective bank accounts, whose details shall be entered in the Register of Shareholders.

Art. 8. Issue and Subscription of Shares. During the periods when Ordinary Shares are offered for subscription, which periods are to be further determined in the Memorandum or the Appendixes as the case may be, the General Partner is authorized to issue additional Ordinary Shares, without reserving to the existing Shareholders a preferential subscription right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

Ordinary Shares may only be subscribed by well-informed investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law, i.e. any institutional investor, professional investor or any other investor who meets the following conditions: 1) he/she/it has confirmed in writing that he/she/it adheres to the status of well-informed investor and 2) he/she/it invests a minimum of one hundred and twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) in the Company or 3) he/she/it has obtained an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning Directive 2004/39/EC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his/her/its expertise, experience and knowledge in adequately appraising an investment in risk capital (hereinafter an "Eligible Investor").

Ordinary Shares have been issued at the Initial Closing of Compartment I which has run from the date of incorporation of the Company until May 31st, 2011 at a price of one thousand Euros (EUR 1,000.-) per Ordinary Share.

At the Second Closing of the Compartment I which runs from June 1st, 2011 and will be closed upon decision of the General Partner, Ordinary Shares are issued at a price of one thousand Euros (EUR 1,000.-) per Ordinary Share. However, if the General Partner determines that the Net Asset Value of the Company, has increased or decreased materially since the Initial Closing, then the General Partner may change the subscription price for Ordinary Shares offered at the Second Closing to a price based on the Net Asset Value of such shares at the Second Closing.

The General Partner shall, in its absolute discretion, determine additional dates for any new subscription periods when existing Shareholders will be allowed to make additional Commitments (as defined in the Memorandum) and/or new Eligible Investors (hereinafter the "New Investors") are accepted to acquire interest into the Company or a Compartment as the case may be (any such period being hereinafter referred to as the "Subsequent Closing").

Ordinary Shares subscribed at Subsequent Closings will be issued at a price of one thousand Euros (1,000.-) per Ordinary Share. However, if the General Partner determines that the Net Asset Value of the selected Compartment has increased or decreased materially since the Second Closing, then the General Partner may change the subscription price for Ordinary Shares offered at any Subsequent Closing to a price based on the Net Asset Value of such Compartment on the relevant Subsequent Closing.

New Investors which have subscribed for Ordinary Shares at any Subsequent Closing will be treated as having been admitted to the selected Compartment, as from the Initial Closing and will be required to pay at such Subsequent Closing the same percentage of their Commitment as has already been drawn down from existing Investors in such Compartment.

The General Partner may accept subscriptions for Ordinary Shares against contribution in cash or in kind. In the latter case, the assets contributed must be eligible assets that comply with the investment objective and investment policy of the Company and the relevant Compartment, and be valued in a report issued by the auditor of the Company, as required by the Law, the costs of which will be borne by the Shareholders of the relevant Compartment.

The General Partner may delegate to any of its managers, to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for, delivering and receiving payment for such new Ordinary Shares.

The General Partner or any of its appointed agents, shall therefore be provided with any information and documents to satisfy its due diligence requirements to confirm that the applicant is an Eligible Investor and complies with the laws and regulations as they may be amended from time to time.

Art. 9. Default. If any Investor fails to pay the entirety or any portion of the issue price of any Ordinary Share within the timeframe required by the General Partner and mentioned in the Memorandum, the General Partner shall notify in writing the defaulting Investor to remedy to such default within five (5) business days and to pay the overdue amount.

If upon expiry of the period stated in the previous paragraph, the defaulting Investor has failed to pay all or part of the called amount, the General Partner shall notify the defaulting Investor that the General Partner will take any action, rights and remedies against the defaulting Investor as permitted under Luxembourg law and the Memorandum.

All voting rights associated to the Ordinary Shares previously subscribed and paid for by the defaulting Investor shall become void. Moreover, the defaulting Investor shall be subject to redemption, without consideration, of twenty-five per cent (25%) of the Ordinary Shares already issued to the defaulting Investor and shall forego any gains arising after its default that relates to any investment in which such defaulting Investor made a Commitment prior to such default. A defaulting Investor will also remain liable to pay its pro rata share of the Management Fee (as defined in the Memorandum or the relevant Appendix), the legal costs due to the default, and indemnify the Company or the Compartment as the case may be for any damages incurred by its default. The other seventy-five per cent (75%) of the Ordinary Shares issued to this defaulting Investor will remain unaffected.

The General Partner may offer other Investors, new or existing, to take over the subscribed Commitments of the defaulting Investor.

Any of these measures shall be activated by the General Partner after due consideration that the costs incurred in doing so are not perceived as disproportionate in relation to the likely benefit that the other (non-defaulting) Investors of the relevant Compartment(s) may expect.

For the avoidance of doubt, in case an Investor becomes a defaulting Investor, all rights, redeemed shares, and profits foregone by such defaulting Investor in accordance with the Memorandum shall become part of the assets of the relevant Compartment, and as such may be distributed to the non-defaulting Investors of such Compartment pro-rata their ownership.

Art. 10. Transfer of Shares. For the purpose of the present article, any reference to the "Shares" shall mean the Ordinary Shares excluding the Management Share.

10.1. General rule

The Management Share held by the General Partner is not transferable.

An Investor may not assign or transfer any Shares or any other interest in the Company without receiving prior written consent of the General Partner, and the Shareholders holding at least eighty per cent (80%) of the share capital of the relevant Compartment(s) left outside the transfer, and without such transfer being made to an Eligible Investor. The prior written consent of the General Partner may be granted or withheld in its sole and absolute discretion. To the fullest extent permitted by Law, any purported transfer by an Investor (hereafter the "Transferor") of all or part of its Shares without the written consent of the General Partner, or of Shareholders left outside the transfer holding more than eighty per cent (80%) of the share capital of the relevant Compartment(s) left outside the transfer, or without satisfaction of the other requirements of this article, shall be null and void and of no force or effect and the General Partner shall, to the fullest extent permitted by Law, be entitled to cause the re-transfer thereof to another person.

10.2. Procedure

In accordance with the above and with article 12 of these Articles, any Transferor must complete, prior to any transfer of (a) Share(s), the following procedure:

a) Notification by the Transferor

Upon receipt of a binding offer made by another Shareholder or a non-Shareholder to acquire its Share(s), the Transferor must firstly notify to the General Partner in writing the terms and conditions of this binding offer, including the price, number of Shares, name of the Compartment to which such Shares are related, form of payment, date of execution, name of the potential buyer, in addition to any other conditions deemed relevant by the Transferor. Then, upon receipt of the Transferor's notification, the General Partner, on behalf of the Company, must notify in writing within three (3) months the Transferor of its intention to pre-empt or not the Transferor's Share(s).

b) Pre-emption right exercised by the General Partner

Should the General Partner decide the pre-emption of the Transferor's Shares, the Transferor and the General Partner, in the name of the Company, must enter into, within three (3) months, a redemption agreement pursuant to which the Company redeems the Transferor's Share(s), out of the assets of the Compartment to which such Transferor's Shares are related. The redemption price will be twenty per cent (20%) below par rating of the bid price if, at the time the binding offer is made to the Transferor, the relevant Compartment(s) has or have not disposed of the Portfolio Companies. The General Partner, in the name and out of the assets of the relevant Compartment, must then reimburse the Transferor within six (6) months upon the execution of the redemption agreement. The Transferor must bear any cost and expenses (including attorneys' fees and filing costs and other reasonable out-of-pocket expenses incurred by the Company and/or the relevant Compartment(s)) incurred in effecting the Shares redemption.

c) Non-performance of pre-emptive right by the General Partner

Should the General Partner object to the transfer of the Transferor's Shares, first the Company, and then the Shareholders of the relevant Compartment(s), as the case may be, must each within three (3) months, notify in writing the Transferor of their decision concerning the Share transfer. Further to the outcome of their decision:

Either (A) subsequent approval of the Share transfer by the General Partner and the Shareholders of the relevant Compartment(s):

The General Partner and the Shareholders, representing eighty per cent (80%) of the share capital of the relevant Compartment(s) left outside the transfer, approve the Share transfer. In such a case, the Transferor and the transferee must, within three (3) months, enter into a Share sale and purchase agreement in a form acceptable to the General Partner (determined in the sole and absolute discretion of the General Partner) and whose terms are not in contravention of any of the provisions of these Articles, the Memorandum or of the applicable law. Notwithstanding anything to the contrary contained herein, the Company and the General Partner shall be entitled to treat the Transferor as the absolute owner thereof in all respects, and the Company shall incur no liability for allocations of net income, net losses, other items or distributions, or transmittal of reports and notices required to be given to the Investors of the Company which are made in good faith to such Transferor until: (i) such time as the written instrument of the transfer has been physically received by the Company; (ii) compliance with this article has taken place; (iii) the transfer in the form required by the present Articles has been reported in the Register of Shareholders; and (iv) the date upon which the transfer was to take place

has passed. The effective date of the transfer of Shares shall be the first (1st) day following the day on which clause (iii) of this paragraph is fulfilled.

Notwithstanding anything to the contrary contained herein, no transferee shall have the right to become a substituted Investor unless (i) the transferee shall have executed such documentation as the General Partner may require to acknowledge the obligation of the transferee to contribute the outstanding amount of the Commitment of the Transferor and all such other instruments as shall be reasonably required by the General Partner and the present Articles to signify such transferee's agreement to be bound by all provisions of these Articles and all other documents reasonably required by the General Partner to effect the admission of the transferee as an Investor of the Company and the relevant Compartment(s), (ii) the transferee is an Eligible Investor (iii) the transferee shall have accepted in writing to take over all obligations of the Transferor towards the Company and (iv) the transferee or Transferor shall have paid to the Company the estimated costs and expenses (including attorneys' fees and filing costs and other reasonable out-of-pocket expenses incurred by the Company or the relevant Compartment(s)) incurred in effecting the transfer and substitution. Such substituted Investor shall reimburse the Company or the relevant Compartment(s) for any excess of the actual costs and expenses so incurred over and above the amount estimated.

The General Partner shall refuse to register the transferee as a Shareholder in the Register of Shareholders so long as the conditions of the previous paragraph are not met. Transfer of such Shares shall be executed by a written declaration of the transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the Transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Every registered Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders. In the event that such registered Shareholder does not provide such address, the Company may accept a note to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the registered Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such registered Shareholder. The registered Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Or (B) subsequent disapproval of the Share transfer either by the General Partner or the Shareholders of the relevant Compartment(s):

The General Partner and/or the Shareholders of the relevant Compartment(s) do not eventually approve the purported transfer of the Transferor's Shares. In such a case, the Transferor has the possibility to request the General Partner to cause the redemption of its Share(s) at a later date upon completion of the following procedure: one (1) year after receipt by the Transferor of the notification of rejection of the Share transfer by the General Partner or the Shareholders, the Transferor must request in writing that the General Partner decides on the redemption of its Share(s). Upon receipt by the General Partner of such a Transferor's request, the General Partner must, within three (3) months, (i) determine the redemption price of the Transferor's Share(s), which redemption price shall be reduced by twenty per cent (20%) if, at the time the redemption request is made by the Transferor, the relevant Compartment(s) has or have not disposed of the Portfolio Companies, and (ii) enter, in the name of the Company, into a redemption agreement with the Transferor. The redemption price shall be determined as follows: if the Transferor's request arises between January 1st and June 30th inclusive, the redemption price must be equal to the net asset value of the Share(s) as computed on December 31st of the preceding year. However, if the Transferor's request arises between July 1st and December 31st inclusive, the redemption price must be the average value of (i) the net asset value of the Transferor's Share(s) as computed on December 31st of the preceding year and (ii) the net asset value of the Transferor's Shares as computed at a date up to six (6) months preceding the signature of the redemption agreement, at the Transferor's expenses, upon the request of the General Partner. Upon execution of the redemption agreement, the General Partner, in the name of the Company and out of the assets of the relevant Compartment(s), must reimburse the Transferor's Share(s) within six (6) months. The Transferor must bear any cost and expenses (including attorneys' fees and filing costs and other reasonable out-of-pocket expenses incurred by the Company and/or the relevant Compartment(s)) incurred in effecting the Shares redemption.

Notwithstanding the above, the General Partner may not engage into redemptions per Compartment higher than twenty per cent (20%) of the share capital of such Compartment per financial year. Therefore, any redemption of a Share above the twenty per cent (20%) threshold must be postponed to the following financial year, in the priority order set out by the receipt by the General Partner of the redemption request made by the Transferor(s).

Art. 11. Restrictions to the subscription and Transfer of Shares by prohibited persons. For the purpose of the present article, any reference to the "Shares" shall mean the Ordinary Shares excluding the Management Share.

The Company may in its absolute discretion restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body (hereinafter a "Prohibited Person", which includes any investor who does not qualify as an Eligible Investor), and for such purposes the Company will:

a) Decline to issue any Share and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such Share by a Prohibited Person.

b) At any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests or will rest with Prohibited Persons.

c) Decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders.

Art. 12. Redemption of Shares. For the purpose of the present article, any reference to the “Shares” shall mean the Ordinary Shares excluding the Management Share(s).

The Company is a closed-ended vehicle and hence Shares of the Company are redeemable by the Company upon determination by the General Partner only. No redemption may be unilaterally demanded by the holders of Shares, unless the holder is a Transferor in accordance with the provisions of article 10 of these Articles.

The Company however may redeem Shares whenever the General Partner considers redemption to be in the best interests of the Company or a relevant Compartment as the case may be. In addition, the Company has a preferential right to redeem any Share to be transferred under the conditions of the present Articles and in accordance with the Law.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the Memorandum or the relevant Appendix. In addition thereto, the Shares will be redeemed compulsorily if an Investor ceases to be or is found not to be an Eligible Investor or in case of default as described under article 9 herein. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the present Articles and the Memorandum.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Investor who agrees, in specie by allocating to the Investor investments from the portfolio of assets of the relevant Compartment(s) equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Investors of the relevant Compartment(s) and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 13. Determination of the net asset value. The Net Asset Value per Share of each class of Shares in each Compartment shall, for the purposes of the redemption and issue of Shares, be determined by the Company from time to time, but in no instance less than annually (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a “Valuation Date”).

The Net Asset Value will be determined in Euro, taking into account the generally accepted accounting principles in Luxembourg, by the administration agent under the responsibility of the General Partner as at 31st December every year.

The Net Asset Value per Share of each class of each Compartment shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the relevant Compartment, being the value of the assets of such Compartment less its liabilities, by the number of Shares of such class then outstanding.

The value of all assets and liabilities not expressed in Euro will be converted into Euro at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined at fair value by or under procedures established by the General Partner.

No issue or redemption of Shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value is suspended. If appropriate, notice of any suspension will be given to the Shareholders.

The assets of the Company will be valued on the basis of their fair value according to Article 5 of the SICAR Law. The General Partner shall take into account the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines as amended from time to time (the “IPEV Guidelines”) as follows: (i) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof; (ii) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market shall be valued on the basis of the last known price, unless such price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its fair value; (iii) unlisted securities or securities not negotiated on a regulated market shall be evaluated on the basis of their fair value. The fair value, for unlisted securities or securities not negotiated on a regulated market shall be determined according to the IPEV Guidelines; (iv) all other assets shall be assessed on the basis of the fair value, which shall be estimated by the General Partner in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

The General Partner will use the valuation methods commonly accepted (discounted cash flow, comparable ratios, recent transactions in the same sector, and so on). The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used on a consistent basis, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

Where applicable, the General Partner may decide to engage a local professional specialized surveyor to provide an independent valuation of the underlying assets.

The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Investors, including, but not limited to:

- 1) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, or the existence of any state of affairs in the property market, disposal of the assets owned by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of the Investors or if in the opinion of the General Partner issue, sale and/or redemption prices cannot fairly be calculated; or
- 2) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Company's assets or if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the determination of the Net Asset Value (as to which materiality the General Partner shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required; or
- 3) any period when the value of any wholly-owned (direct or indirect) subsidiary of the Company may not be determined accurately; or
- 4) any period when any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or
- 5) upon the publication of a notice convening a General Meeting of the Company for the purpose of resolving to wind up the Company; or
- 6) when for any other reason, the prices of any investments cannot be promptly or accurately ascertained.

Chapter III. Shareholders

Art. 14. Liabilities of the shareholders. The General Partner, as unlimited Shareholder, is liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company or of any Compartment. The Investors, as limited Shareholders, shall be liable to the extent of their contributions to the Compartment(s) they subscribed to.

Art. 15. Powers of the General Meeting of the Shareholders. Any regularly constituted General Meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company (each a "General Meeting of the Company"). Any regularly constituted General Meeting of the Shareholders of a Compartment shall represent the entire body of Shareholders of such Compartment (each a "General Meeting of a Compartment", the General Meetings of the Compartments together with the General Meetings of the Company are hereinafter collectively referred to as the "General Meetings of the Shareholders").

Any Shareholder is entitled to attend any General Meeting of the Company. Only Shareholders holding Shares of a specific Compartment are entitled to attend the General Meeting of such Compartment and therein exercise their rights herein contemplated. The General Partner is entitled to attend any General Meeting of the Shareholders.

Without prejudice to any power reserved to the General Partner by the present Articles, it shall have the power to decide or to ratify any act relating to the operations of the Company, provided that no resolution at any General Meeting of the Shareholders shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 16. Annual General Meeting of the Company. The annual General Meeting of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held, in accordance with the Law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of June each year and for the first time in 2010. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 17. Other General Meetings of the Shareholders. The General Partner may convene any other General Meetings of the Shareholders he deems necessary or appropriate in his sole discretion.

Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's share capital so require. Provided that Shareholders representing at least one tenth (1/10) of a Compartment's share capital request the General Partner, Shareholders of a Compartment may hold any General Meeting of the Shareholders of such Compartment at any time in order to resolve upon items affecting the Compartment in which they hold Shares only.

Such other General Meetings of the Shareholders will be held at such places and times as may be specified in the respective notices convening the meeting.

Art. 18. Notice and Conduct of the meetings of the Shareholders. For the purpose of the present article, any reference to the "Shares" shall mean the Ordinary Share(s) excluding the Management Share.

The quorums and delays required by Law shall govern the notice for and the conduct of the General Meetings of the Shareholders, unless otherwise provided herein.

Each Ordinary Share and each Management Share is entitled to one vote in any General Meeting of the Company or of the Compartment in which such Shareholder owns its Share(s).

A Shareholder may act at any General Meeting of the Shareholders by appointing, in writing, including letter, facsimile and email and any other means of written telecommunication, another Shareholder only.

Shareholders will meet upon call by the General Partner, pursuant to fifteen (15) business days prior written notice setting forth the agenda, sent to the Shareholders and published twice in the Memorial (Luxembourg Official Gazette) and in at least one Luxembourg newspaper once eight (8) calendar days prior to the General Meeting of the Shareholders and once eight (8) calendar days prior to the second publication and subject to other applicable Law requirements.

If however, all of the Shareholders are present or represented at a General Meeting of the Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of such meeting, the General Meeting of the Shareholders may be held without prior notice or publication.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Investors for them to take part in any General Meeting of the Shareholders.

Registered Investors are required to inform the General Partner five (5) business days prior to the date of the General Meeting of the Shareholders, in writing, of their intention to attend such meeting or not, and the number of Shares in respect of which they intend to vote.

Except as otherwise required by Law or as otherwise provided herein, resolutions at a General Meeting of the Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting, subject to the approval of the General Partner and provided that the number of Shares represented at the meeting represents at least eighty per cent (80%) of the share capital of the Company, or, at least eighty per cent (80%) of the share capital of the relevant Compartment, as the case may be. If the attendance quorum requirement is not fulfilled at the time of the meeting, a second meeting must be called by the General Partner, pursuant to a notice setting forth the same agenda and indicating the date and the result of the previous meeting, published twice, at an interval of at least fifteen (15) calendar days and fifteen (15) calendar days before the meeting in the Memorial (Luxembourg Official Gazette) and in two Luxembourg newspapers. The second meeting shall validly deliberate regardless the portion of capital represented. All general meetings shall be presided over by the General Partner.

Chapter IV. Management

Art. 19. Management. The Company shall be managed by the General Partner (Actionnaire Commandité) of the Company.

The Investors of the Company may in no event participate or interfere in the management of the Company.

The General Partner may only be removed by a resolution of an extraordinary General Meeting of the Company adopted by the majority of the Shareholders representing at least eighty-five per cent (85%) of the capital of the Company and only in situations where the General Partner has been found guilty of fraud, gross negligence, bad faith, willful misconduct or reckless disregard, in each case as finally determined by a court of competent jurisdiction. The General Partner shall not participate in the votes above mentioned.

Art. 20. Powers of the general partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objectives, including all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the General Meeting of the Shareholders will be exercised by the General Partner.

The General Partner shall have the power to determine the investment policies and strategies and the course of conduct of the management and business affairs of the Company and each Compartment. It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and each Compartment and to perform all acts and enter into and perform all contracts such as administration, investment, and advisory agreements, and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. In this respect, the General Partner may, amongst others:

- (i) investigate, select, negotiate, structure, purchase, invest in, hold, pledge, exchange, transfer and sell or otherwise dispose of an investment in a portfolio company;
- (ii) form subsidiaries in connection with the Company's business;
- (iii) cause the Company to borrow money from any person;
- (iv) cause the Company to guarantee loans and other debt obligations of portfolio companies or to provide interim debt financing to a portfolio company in accordance with the provisions of the Memorandum or a relevant Appendix, as the case may be.

Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company, or a Compartment, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company or a Compartment without jeopardizing their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

The General Partner may decide to engage professional specialized advisors to provide advisory services in relation to the accomplishment of the General Partner's objectives.

Art. 21. Representation. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorized signatories such as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Art. 22. Indemnification of the general partner and Officers. The Company will indemnify, out of the assets of the Company or a Compartment only as applicable, the General Partner and the Investment Committee members as the case may be and their officers, managers and employees for any claims, damages and liabilities to which they may become subject because of their status as the General Partner and the investment committee members or as an officer, manager or employee thereof, or by reason of any action taken or omitted to be taken by them in connection with the Company, except to the extent caused by their gross negligence, fraud or willful misconduct.

Chapter V. Investment committee

Art. 23. Investment committee. The General Partner may be assisted by an investment committee (hereinafter the "Investment Committee") organized and acting in accordance with the provisions of the Memorandum.

Art. 24. Designation of the members of the investment committee. The Investment Committee is an intern advisory committee and shall be composed of at least two (2) members and of a maximum of five (5) members.

The members of the Investment Committee will be designated by the General Partner, who will determine their number and the term of their office and who will designate the chairman of the Investment Committee. The majority of the members of the Investment Committee shall be appointed upon submittal of a preferred list of names by the Limited Partners.

They are eligible for reappointment and they may be removed at any time, with or without cause, by the General Partner.

The members of the Investment Committee shall not receive any compensation for their services, unless otherwise determined by the General Partner.

Chapter VI. Supervision

Art. 25. Supervision. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one authorized auditor (réviseur d'entreprises agréé), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honorableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law. The authorized auditor shall be elected by the Annual General Meeting and until his successor is elected.

Chapter VII. Custodian

Art. 26. Custodian. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the SICAR Law (hereinafter the "Custodian"). All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the SICAR Law.

In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall use its best endeavors to find another custodian and upon doing so, the General Partner shall appoint such custodian in place of the retiring Custodian within two (2) months. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

Chapter VIII. Accounting year, Allocation of profits

Art. 27. Fiscal year. The fiscal year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year with the exception of the first fiscal year which shall begin on the date of the incorporation of the Company and end on December 31st, 2009.

Art. 28. Distribution. The right to dividends or distribution as well as the payment of interim dividends is determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Memorandum.

Chapter IX. Special provisions

Art. 29. Special provisions. Unless otherwise provided for in these Articles, after having obtained the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Articles may be amended from time to time by a resolution of an extraordinary General Meeting of the Company adopted by the majority of the Shareholders representing at least eighty-five per cent (85%) of the capital of the Company and with the affirmative vote of the General Partner.

However, any resolution passed by a General Meeting of the Company affecting any of the rights belonging to Shareholders of a specific Compartment shall be submitted to the final approval of the General Meeting of the relevant Compartment which shall resolve with the favorable vote of at least eighty-five per cent (85%) of the share capital of such Compartment and with the affirmative vote of the General partner.

Any decision of the Shareholders concerning the dissolution, the liquidation, the merger, the division of the Company and the pledging of its Shares shall be adopted by a majority of Shareholders representing eighty-five per cent (85%) of the capital and with the affirmative vote of the General partner.

In the event of a dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by a decision of the majority of the Shareholders representing at least eighty-five per cent (85%) of the capital of the Company effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Such liquidator(s) must be approved by the CSSF and must provide all guarantees of honorability and professional skill. The assets of the Company will be liquidated in an orderly manner and all investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed to the Shareholders according to the distribution policy set forth under the Memorandum. All investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed either in cash or in kind with the approval of the majority of the Shareholders representing eighty-five per cent (85%) of the capital in respect of the equal treatment of Shareholders.

Each Compartment may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of the Company. Only the liquidation of the last remaining Compartment shall result in the final liquidation of the Company.

The liquidation of a Compartment shall be decided at any time by the sole decision of the General Partner if (i) for any reason, the Net Asset Value of such Compartment has not reached, or has decreased to, a minimum amount, being the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner; or (ii) it is no longer in the best interests of the Shareholder(s) of the relevant Compartment to continue to operate that Compartment.

In any other case, the liquidation of a Compartment shall be decided by a decision of the majority of the Shareholders of such Compartment, representing at least eighty-five per cent (85%) of the share capital of this Compartment, but only with the affirmative vote of the General Partner.

The merger of a Compartment with another Compartment of the Company shall be decided by a decision of the majority of the Shareholders of such Compartment, representing at least eighty-five per cent (85%) of the share capital of such Compartment, but only with the affirmative vote of the General Partner.

The assets of the Company or of a specific Compartment will be liquidated in an orderly manner. All investments or the proceeds from the liquidation of investments of a Compartment will be distributed to the Shareholders according to the distribution policy set forth under the Memorandum and the relevant Appendix. All investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed either in cash or in kind with the approval of the majority of the Shareholders representing eighty-five per cent (85%) of the share capital of the relevant Compartment in respect of the equal treatment of Shareholders of such Compartment.

The amounts which have not been claimed by Shareholders at the close of the liquidation of the Company or of a Compartment will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescription period, then they may be forfeited.

Chapter X. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the SICAR Law.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above resolutions and to delegate to each manager of the general partner of the Company the powers to proceed to such amendment of the register of shareholders on behalf of the Company.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendments to its articles of association, have been estimated at about two thousand euro (€ 2,000.-).

Declarations

There being no further business on the Agenda, the Meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons together with us, the notary, signed the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente juillet.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés commanditaires et commandité (l' "Assemblée") de Tramuntana S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions dûment constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, Grand-duché de Luxembourg, du 7 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1762 du 11 septembre 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.718 (la "Société").

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jérôme BELLINI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire.

Le Président nomme comme secrétaire de l'assemblée Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué comme dit ci-dessus, le Président déclare que:

I. Les associés commanditaires de la Société et l'associé commandité agissant comme gérant de la Société (collectivement dénommés comme les "Associés") présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste, ensemble avec les procurations des Associés représentés, après avoir été signées ne varietur, par les personnes comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Il apparaît de la liste de présence que les 1 action de commandité et 54.799 actions ordinaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les Associés ont été préalablement informés;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la Société en structure à compartiments multiples conformément à l'article 3 de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la «Loi SICAR») et conversion subséquente de toutes les parts émises par la Société au jour de l'assemblée en parts émises par le Compartiment I nouvellement créé;

2. Allocation des actifs et passifs existants de la Société au Compartiment I nouvellement créé;

3. Modification et refonte complète des statuts de la Société;

4. Modification du registre des associés de la Société en vue de refléter les résolutions ci-dessus et pouvoirs accordés au gérant de la Société de procéder, au nom de la Société, à la modification du registre des associés de la Société;

5. Divers.

Après que ce qui précède ait été dûment revu et après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, avec effet au 1^{er} juillet 2012, de convertir la Société en structure à compartiments multiples, conformément à l'article 3 de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la «Loi SICAR») et de créer le premier compartiment «Tramuntana S.C.A., SICAR - Compartiment I» au sein de la Société.

Suite à la création du premier compartiment, l'assemblée générale décide, avec effet au 1^{er} juillet 2012, de convertir toutes les parts de la Société émises au jour de la présente assemblée en parts émises par le «Tramuntana S.C.A., SICAR - Compartiment I».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver, conformément aux résolutions prises par le gérant de la Société en date du 28 juin 2012, l'allocation des actifs et passifs existants de la Société au «Tramuntana S.C.A., SICAR - Compartiment I» nouvellement créé.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société en anglais et en français, étant entendu qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Les nouveaux statuts modifiés et refondus de la Société seront libellés comme suit:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé entre le souscripteur de l'Action du Commandité étant l'actionnaire commandité (ci-après l'«Actionnaire Commandité»), et le souscripteur des Actions Ordinaires (ci-après l'«Actionnaire Commanditaire») et tous ceux qui pourraient devenir des détenteurs d'Actions Ordinaires (ci-après, avec l'Actionnaire Commanditaire, les «Investisseurs») et chacun un «Investisseur»; les Investisseurs avec l'Actionnaire Commandité sont ci-après collectivement et alternativement désignés les «Actionnaires»), étant des actionnaires commanditaires, une société sous la forme d'une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de TRAMUNTANA S.C.A., SICAR (ci-après la «Société»).

La Société sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (ci-après la «Loi SICAR»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Les mots et expressions définis dans le Prospectus auront la même signification dans les présents Statuts sauf lorsqu'ils sont définis autrement dans les présents Statuts.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose dans des valeurs mobilières représentant du capital à risque, c'est-à-dire présentant un certain degré de risque et impliquant un processus de développement ou de transformation selon la définition de la Loi SICAR, dans le but de faire bénéficier ses Investisseurs des résultats de la gestion de ses fonds en contrepartie du risque qu'ils encourent.

La Société entend fournir à ses Investisseurs des hauts revenus et une croissance en capital par des investissements directs et indirects dans des sociétés (ci-après les «Sociétés Cibles») ou la «Société Cible» pour chaque investissement), en particulier mais de manière non limitée aux sociétés non-cotées, dont l'activité consiste à développer et commercialiser, en particulier mais de manière non limitée, des services de santé, les loisirs, le traitement et la gestion des déchets, les technologies, les médias et télécommunications, l'industrie, la sécurité, le commerce de détail, les énergies renouvelables, l'alimentation et les boissons et l'immobilier, à condition que les investissements dans les sociétés dont il est question soient qualifiés d'investissements en capital à risque selon la Loi SICAR. De tels investissements seront faits avec une stratégie de sortie réaliste et attractive.

Les objectifs d'investissement et les lignes de conduite de la Société et de chaque Compartiment (tel que défini ci-après) seront définis plus précisément par l'Actionnaire Commandité, conformément à l'article 20 des présentes, et seront détaillés dans le prospectus d'offre (ci-après le «Prospectus») et ses Annexes relatives aux Compartiments.

La Société peut prendre toute mesure et faire toute opération qu'elle juge utile, directement ou indirectement, au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites prévues par la Loi SICAR.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts. Cependant, le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision de l'Actionnaire Commandité.

Des filiales, des succursales ou autres bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision de l'Actionnaire Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital social, Compartiments, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital initial de la Société est fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) divisé en:

- une (1) action du commandité détenue par l'Actionnaire Commandité, en sa capacité d'actionnaire à responsabilité illimitée, sans valeur nominale (l'«Action du Commandité») et;
- neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions ordinaires détenues par l'Actionnaire Commanditaire, en sa capacité d'actionnaire à responsabilité limitée, sans valeur nominale (les «Actions Ordinaires»).

Les produits de l'émission de(s) Action(s) du Commandité et des Actions Ordinaires par chaque Compartiment (tel que défini ci-après) seront investis dans le même portefeuille d'investissements acquis par le Compartiment concerné.

Le capital minimum de la Société, primes d'émission incluses (le cas échéant), est fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-), conformément aux exigences de la Loi SICAR. Ce capital minimum ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

Le capital de la Société sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la Société telle que déterminée conformément à l'article 13 des présents Statuts (ci-après la «Valeur Nette d'Inventaire»).

Art. 6. Compartiments. L'Actionnaire Commandité peut, à tout moment, créer des compartiments multiples correspondant à différents portefeuilles d'actifs et de passifs de la Société (chacun un «Compartiment»). Dans ce cas, le Prospectus sera mis à jour, si nécessaire, ou complété par une nouvelle Annexe. Chaque Compartiment est traité comme une entité distincte et fonctionne de manière indépendante, chaque portefeuille d'actifs étant investis pour le bénéfice exclusif du Compartiment correspondant et conformément à l'objectif et à la politique d'investissement de ce Compartiment. Les caractéristiques spécifiques d'un Compartiment sont décrites dans les Annexes du Prospectus spécifiques à ce Compartiment. Chaque Annexe doit être considérée comme faisant partie intégrante du Prospectus.

La Société est une entité juridique unique. Cependant, la propriété des Actions relatives à un Compartiment spécifique ne donne pas au détenteur de telles Actions des droits à l'égard d'autres Compartiments. Conformément à l'article 3(5) de la Loi SICAR, les droits des Investisseurs et des créanciers relatifs à chaque Compartiment ou naissant de la constitution, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs du Compartiment concerné. Les actifs de chaque Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des Investisseurs relatifs à ce Compartiment et aux droits des créanciers dont les créances sont nées dans le cadre de la constitution, du fonctionnement et de la liquidation du Compartiment concerné.

Les dettes de la Société, quelle que soit leur nature, en faveur de parties tierces sont limitées à

(i) tous les actifs du Compartiment I si ces dettes ont été contractées par la Société avant la conversion de la Société en structure à compartiments multiples, ou (ii) les actifs du Compartiment concerné, si ces dettes ont été contractées en relation avec ce Compartiment, ou (iii) les actifs de tous les Compartiments lorsque ces dettes ne sont pas attribuables ou contractées en relation avec un Compartiment spécifique, dans ce cas de telles dettes doivent être allouées au prorata du capital social parmi les Compartiments concernés.

Dans un Compartiment, l'Actionnaire Commandité peut décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'Actions dont les actifs seront communément investis mais potentiellement soumis à un financement, des structures de rémunération, des règles de distribution ou une politique de commercialisation différents, ou à d'autres caractéristiques spécifiques telles que plus amplement détaillées dans l'Annexe concernée du Prospectus. Une Valeur Nette d'Inventaire par Action distincte, qui peut varier en fonction de ces différents facteurs, sera calculée pour chaque catégorie d'Actions.

Outre le capital social, un compte prime d'émission peut être mis en place pour chaque Compartiment dans lequel toute prime payée sur toute Action Ordinaire émise dans le Compartiment est transférée. Le montant de chaque compte prime d'émission peut être utilisé notamment pour le paiement de toute Action Ordinaire émise par le Compartiment correspondant que la Société peut racheter de ses Investisseurs, pour compenser toutes pertes nettes réalisées par ce Compartiment ou pour procéder à des distributions aux Actionnaires de ce Compartiment.

Les Actions sont exclusivement réservées à la souscription par des Investisseurs Qualifiés (tels que définis ci-après) ou par l'Actionnaire Commandité.

Art. 7. Forme des Actions. La Société émettra les Actions uniquement sous forme nominative.

En plus des Actions Ordinaires, la Société peut émettre des actions représentatives du capital sans droit de vote et des titres bénéficiaires. Les droits attachés aux actions représentatives du capital sans droit de vote et les titres bénéficiaires seront définis par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts sur proposition de l'Actionnaire Commandité.

Chaque Action Ordinaire, Action du Commandité, action représentative du capital sans droit de vote et titre bénéficiaire sera dénommé une «Action» et collectivement des «Actions», lorsqu'il n'est pas justifié de faire référence à une catégorie d'actions particulière.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou de plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s). A moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Actionnaire Commandité à un moment donné, la Société, ou chacun de ses Compartiments, n'émettra pas de certificat d'Action pour les Actions nominatives et les Actionnaires en nom recevront à la place une confirmation de leur actionnariat.

Les Actions Ordinaires ne seront émises qu'après acceptation de la demande de souscription et après réception d'au moins cinq pourcent (5%) du prix d'achat par la Société. Chaque souscripteur, suite à l'acceptation de la souscription et à la réception du prix d'achat par la Société, recevra sans délai le titre d'attribution des Actions Ordinaires souscrites et il recevra une confirmation de son actionnariat.

Toutes les Actions émises par la Société seront inscrites dans un registre (ci-après le «Registre des Actionnaires») qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Tel Registre des Actionnaires doit indiquer le nom de chaque détenteur d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient, le nom du Compartiment auquel les Actions sont rattachées et le montant libéré pour chacune des Actions. Tout transfert d'Action sera inscrit au Registre des Actionnaires.

Les distributions de bénéfices générés par les investissements de la Société seront effectuées par transfert d'espèce aux Actionnaires en nom, des comptes bancaires de la Société vers leurs comptes bancaires respectifs, dont les détails devront être inscrits dans le Registre des Actionnaires.

Art. 8. Emission et Souscription d'Actions. Pendant les périodes d'offre à la souscription d'Actions Ordinaires, qui seront déterminées dans le Prospectus ou l'Annexe le cas échéant, l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions Ordinaires supplémentaires sans réserver aux Actionnaires existants un droit de souscription préférentiel sur les Actions Ordinaires à émettre.

Des Actions Ordinaires ne pourront être souscrites que par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR, c'est-à-dire l'investisseur institutionnel, l'investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes: 1) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et 2) il investit un minimum de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) dans la Société ou 3) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque (ci-après un «Investisseur Qualifié»).

Les Actions Ordinaires ont été émises lors de la Première Clôture du Compartiment I qui a couru de la date de constitution de la Société jusqu'au 31 mai 2011 au prix de mille Euros (EUR1.000,-) par Action Ordinaire.

A la Seconde Clôture du Compartiment I qui court depuis le 1^{er} juin 2011 et qui sera fermée sur décision de l'Actionnaire Commandité, les Actions Ordinaires sont émises au prix de mille Euros (EUR 1.000,-) par Action Ordinaire. Cependant, si l'Actionnaire Commandité détermine que la Valeur Nette d'Inventaire de la Société a matériellement augmenté ou diminué depuis la Première Clôture, l'Actionnaire Commandité pourra changer le prix de souscription des Actions Ordinaires proposées lors de la Seconde Clôture par un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire des dites actions lors de la Seconde Clôture.

L'Actionnaire Commandité pourra fixer de façon discrétionnaire des dates supplémentaires pour toute nouvelle période de souscription pendant laquelle les Actionnaires existants seront autorisés à augmenter leur Engagement (tel que défini dans le Prospectus) et/ou de nouveaux Investisseurs Qualifiés (ci-après les «Nouveaux Investisseurs») seront acceptés en vue d'acquérir des intérêts dans la Société ou un Compartiment le cas échéant (une telle période de souscription supplémentaire est désignée ci-après par la «Clôture Subséquente»).

Les Actions Ordinaires souscrites lors des Clôtures Subséquentes seront émises au prix de mille Euros (EUR 1.000,-) par Action Ordinaire. Cependant, si l'Actionnaire Commandité considère que la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment sélectionné a augmenté ou diminué matériellement depuis la Seconde Clôture, l'Actionnaire Commandité pourra changer le prix de souscription des Actions Ordinaires offertes à toute Clôture Subséquente par un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire des dits Compartiments à la Clôture Subséquente concernée.

Les Nouveaux Investisseurs qui auront souscrit des Actions Ordinaires lors de la Seconde Clôture ou lors d'une Clôture Subséquente seront traités comme ayant été admis dans le Compartiment sélectionné depuis la Première Clôture et seront requis de payer lors d'une Clôture Subséquente le même pourcentage de leur Engagement que celui ayant déjà été levé des Investisseurs existants dans ce Compartiment.

L'Actionnaire Commandité pourra accepter la souscription d'Actions Ordinaires en contrepartie d'un apport en espèce ou en nature. Dans ce cas, les apports contribués devront être éligibles et conforme à la politique d'investissement et l'objectif d'investissement de la Société et du Compartiment concerné et seront évalués lors d'un rapport rédigé par le réviseur d'entreprise de la Société conformément aux exigences de la Loi et dont le coût sera à la charge des Actionnaires du Compartiment concerné.

L'Actionnaire Commandité pourra déléguer à chacun de ses gérants, à tout officier de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter des souscriptions, d'effectuer et de recevoir des paiements pour de telles nouvelles Actions Ordinaires.

L'Actionnaire Commandité ou un de ses agents devra dès lors être dépositaire de toute information et document en vue de satisfaire ses exigences pour confirmer que le postulant est un Investisseur Qualifié et satisfait les obligations découlant des lois et règlements, tels qu'amendés de temps à autre.

Art. 9. Défaut. Si un Investisseur ne répond pas, dans le délai requis par l'Actionnaire Commandité et mentionné dans le Prospectus, à la demande de libération de la totalité ou d'une partie du prix d'émission des Actions Ordinaires, l'Actionnaire Commandité doit notifier par écrit à l'Investisseur défaillant son exigence de le voir remédier à cette situation dans les cinq (5) jours ouvrables et de payer le montant restant dû.

Si à l'expiration de la période prévue dans le paragraphe précédent, l'Investisseur défaillant n'a toujours pas effectué le paiement du montant requis pour la libération en tout ou en partie, l'Actionnaire Commandité doit informer l'Investisseur défaillant qu'il exercera tous recours, droits et remèdes contre l'Investisseur défaillant tel que permis par le droit luxembourgeois et le Prospectus.

Tous les droits de vote associés aux Actions Ordinaires préalablement souscrites et payées par l'Investisseur défaillant deviendront nuls. De plus, l'Investisseur défaillant sera sujet à un rachat, sans contrepartie, de vingt-cinq pourcent (25%) des Actions Ordinaires déjà émises en son nom et devra renoncer à tous gains réalisés après sa défaillance qui sont liés à un investissement pour lequel l'Investisseur défaillant avait pris un Engagement préalablement à ce défaut. Un Investisseur

défaillant restera également redevable au prorata des Frais de Gestion (tel que définis dans le Prospectus ou l'Annexe concernée), des coûts légaux liés au défaut et devra indemniser la Société ou le Compartiment le cas échéant pour tous dommages subis en raison de son défaut. Les autres soixante-quinze pourcent (75%) des Actions Ordinaires déjà émises à cet Investisseur défaillant ne seront pas affectés par le défaut.

L'Actionnaire Commandité pourra proposer aux autres Investisseurs, nouveaux ou existants, de reprendre les Engagements de l'Investisseur défaillant.

Chacune de ces mesures ne devra être activée par l'Actionnaire Commandité qu'après avoir pris en compte les coûts qui seront engendrés par celles-ci et dans la mesure où celles-ci ne sont pas disproportionnées par rapport aux avantages qu'elles pourraient engendrer pour les Investisseurs (non défaillants) existants du/des Compartiment(s) concerné(s).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un Investisseur deviendrait un Investisseur défaillant, tous droits, actions rachetées et manques à gagner de cet Investisseur défaillant conformément au Prospectus feront partie intégrante des actifs du Compartiment concerné, et pourront être distribués aux Investisseurs non-défaillants de ce Compartiment au prorata de leur participation.

Art. 10. Transfert des Actions. Aux fins du présent article, toute référence aux «Actions» sera entendue comme référence aux Actions Ordinaires excluant l'Action du Commandité.

10.1 Règle générale

La (les) Action(s) du Commandité(s) détenue(s) par l'Actionnaire Commandité ne peut(vent) être cédée(s).

Un Investisseur ne peut pas céder ou transférer une Action ou tout autre intérêt dans la Société sans avoir reçu le consentement écrit préalable de l'Actionnaire Commandité et des Actionnaires détenant au moins quatre-vingt pourcent (80%) du capital social du/des Compartiment(s) non concerné(s) par la cession, et sans qu'une telle cession se fasse vers un Investisseur Qualifié. Le consentement écrit préalable de l'Actionnaire Commandité peut être accordé ou refusé à sa seule et absolue discrétion. Dans la plus large mesure autorisée par la Loi, toute cession prévue par un Investisseur (ci-après le «Cédant») de tout ou partie de ses Actions, sans l'accord écrit de l'Actionnaire Commandité ou des Actionnaires non concernés par la cession détenant plus de quatre-vingt pourcent (80%) du capital social du/des Compartiment(s) non concerné(s) par la cession, ou sans que toutes les exigences posées par cet article n'aient été respectées, est nulle et non avenue et sans aucune force ou effet et l'Actionnaire Commandité est autorisé, dans la plus large mesure autorisée par la Loi, à recéder ces Actions à une autre personne.

10.2 Procédure

Conformément aux exigences et conditions énumérées aux paragraphes précédents et à l'article 12 des présents Statuts, tout Cédant doit suivre, préalablement à une cession d'Action(s), la procédure suivante:

a) Notification par le Cédant

Lors de la réception d'une offre contraignante par un autre Actionnaire ou par un non-Actionnaire d'acquérir son ou ses Action(s), le Cédant doit premièrement notifier par écrit les termes et conditions de l'offre contraignante à l'Actionnaire Commandité, incluant le prix, le nombre d'Actions, le nom du Compartiment auquel ces Actions sont rattachées, les modalités de paiement, la date de réalisation, le nom de l'acheteur potentiel, en plus de toute autre condition considérée nécessaire par le Cédant. Ensuite, lors de la réception de la notification du Cédant, l'Actionnaire Commandité, au nom de la Société, doit notifier par écrit au Cédant dans les trois (3) mois son intention de préempter ou non l'(les) Action(s) du Cédant.

b) Droit de préemption exercé par l'Actionnaire Commandité

Si l'Actionnaire Commandité décide la préemption de l'(des) Action(s) du Cédant, le Cédant et l'Actionnaire Commandité, au nom de la Société, doivent conclure dans les trois (3) mois un contrat de rachat selon lequel la Société rachète l'(les) Action(s) du Cédant, en dehors des actifs du Compartiment auquel cette (ces) Action(s) du Cédant est (sont) liée (s). Le prix de rachat sera de vingt pourcent (20%) inférieur au montant de l'offre si, au moment où l'offre est faite au Cédant, le (les) Compartiment(s) concerné(s) n'avait (n'avaient) pas disposé des Sociétés Cibles. L'Actionnaire Commandité, au nom de et sur les avoirs du Compartiment concerné, doit ensuite rembourser le Cédant dans les six (6) mois suivant la signature du contrat de rachat. Le Cédant doit supporter tous frais et dépenses (y compris les frais d'avocat, les coûts de soumission et tous les autres frais encourus par la Société et/ou du (des) Compartiment(s) concerné(s)) encourus lors du rachat d'(des) Action(s).

c) Non-exercice du droit de préemption par l'Actionnaire Commandité

Si l'Actionnaire Commandité refuse la cession de l'(des) Action(s) du Cédant, premièrement la Société, et ensuite les Actionnaires, du (des) Compartiment(s) concerné(s), le cas échéant, doivent chacun dans les trois (3) mois, notifier par écrit au Cédant leur décision concernant la cession de l'(des) Action(s). S'ensuit de leur décision:

Soit (A) l'approbation par l'Actionnaire Commandité et les Actionnaires de la cession de l'(des) Action(s) du (des) Compartiment(s) concerné(s):

L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires représentant quatre-vingt pourcent (80%) du capital social du (des) Compartiment(s) concerné(s) et non concernés par la cession approuvent la cession de l'(des) Action(s). Dans ce cas, le Cédant et le cessionnaire doivent, dans les trois (3) mois, conclure un contrat de vente de l'(des) Action(s) de manière acceptable par l'Actionnaire Commandité (déterminé de façon discrétionnaire par l'Actionnaire Commandité) et dont les termes ne sont pas contraires aux dispositions des présents Statuts, du Prospectus ou de la loi applicable. Nonobstant

toute disposition contraire contenue dans les présents Statuts, la Société et l'Actionnaire Commandité sont autorisés à considérer le Cédant des Actions comme le véritable propriétaire de celles-ci à tous les égards, et la Société n'encourt aucune responsabilité quant aux répartitions des revenus nets, des pertes nettes, des autres écritures ou distributions, ou quant à la transmission des rapports ou avis requis qui doivent être donnés aux Actionnaires de la Société, faites de bonne foi au Cédant jusqu'à ce que (i) l'acte écrit de la cession ait été reçu par la Société; (ii) les modalités exposées dans cet article 10 aient été respectées; (iii) la cession effectuée dans la forme requise par les présentes ait été mentionnée dans le Registre des Actionnaires; et (iv) la date à laquelle la cession a eu lieu soit passée. La date d'effectivité de la cession des Actions est le premier (1^{er}) jour suivant le jour où la condition prévue au point (iii) est remplie.

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présents Statuts, aucun cessionnaire n'a le droit de devenir un Actionnaire remplaçant à moins que (i) le cessionnaire ait signé les documents exigés par l'Actionnaire Commandité afin de reconnaître l'Engagement du cessionnaire de répondre à tout appel de capital dans les limites de l'Engagement du Cédant ainsi que tous les autres documents raisonnablement exigés par l'Actionnaire Commandité et les présents Statuts pour établir l'accord du cessionnaire d'être lié par toutes les dispositions des présents Statuts, et tout autre document raisonnablement requis par l'Actionnaire Commandité et les présents Statuts en vue d'établir le consentement du cessionnaire d'être lié par toutes les dispositions des présents Statuts et tout autre document raisonnablement requis par l'Actionnaire Commandité en vue d'admettre le cessionnaire en tant qu'Actionnaire de la Société, et du (des) Compartiment(s) concerné(s) (ii) le cessionnaire soit un Investisseur Qualifié, (iii) le cessionnaire ait accepté par écrit de reprendre toutes les obligations du Cédant à l'égard de la Société et (iv) le cessionnaire ou le Cédant ait payé à la Société les frais et dépenses estimés (y compris les frais d'avocat, les coûts de soumission et tous les autres frais encourus par la Société ou du (des) Compartiment(s) concerné(s)) encourus lors de la réalisation de la cession et du remplacement. L'Actionnaire remplaçant remboursera à la Société ou du (des) Compartiment(s) concerné(s) l'excédent de frais et dépenses encourus qui n'aurait pas été compris dans ladite estimation.

L'Actionnaire Commandité refusera d'enregistrer le cessionnaire en tant qu'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires aussi longtemps que les conditions énumérées au paragraphe précédent ne sont pas respectées. La cession de telles Actions se fera par une déclaration écrite de cession devant être inscrite au Registre des Actionnaires, datée et signée par le Cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout Actionnaire en nom devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et avis de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite également sur le Registre des Actionnaires. Au cas où un tel Actionnaire en nom ne fournit pas une telle adresse, mention pourra en être faite dans le Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse qui sera fixée par la Société à un moment donné, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse ne soit fournie par cet Actionnaire en nom. L'Actionnaire en nom pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse qui aura été déterminée par la Société à un moment donné.

Ou (B) la désapprobation subséquente de la cession d'Action(s) soit par l'Actionnaire Commandité soit par les Actionnaires du (des) Compartiment(s) concerné(s):

L'Actionnaire Commandité et/ou les Actionnaires du (des) Compartiment(s) concerné(s) n'approuve(nt) finalement pas la cession prévue de(s) l'Action(s) du Cédant. Dans un tel cas, le Cédant a la possibilité de demander à l'Actionnaire Commandité de racheter son(s) Action(s) à une date ultérieure lorsque la procédure suivante sera achevée: un (1) an après la réception par le Cédant de la notification du refus du transfert d'Action(s) par l'Actionnaire Commandité ou les Actionnaires, le Cédant doit demander par écrit à l'Actionnaire Commandité de décider de racheter son (ses) Action(s). Lors de la réception par l'Actionnaire Commandité de cette requête du Cédant, l'Actionnaire Commandité doit, dans les trois (3) mois, (i) fixer le prix de rachat de la (des) Action(s) du Cédant, prix qui sera réduit de vingt pourcent (20%) si, au moment où la demande de rachat est faite par le Cédant, le(s) Compartiment(s) concerné(s) n'avai(en)t ou n'a(ont) pas disposé des Sociétés Cibles, et (ii) conclure, au nom de la Société, un contrat de rachat avec le Cédant. Le prix de rachat sera fixé comme suit: si la requête du Cédant survient entre le 1^{er} janvier et le 30 juin inclus, le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire de l'(des) Action(s) telle que calculée le 31 décembre de l'année précédente. Cependant, si la requête du Cédant survient entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre inclus, le prix de rachat sera la valeur moyenne de (i) la valeur nette d'inventaire de l'(des) Action(s) du Cédant telle que calculée le 31 décembre de l'année précédente et (ii) la valeur nette d'inventaire de l'(des) Action(s) du Cédant telle que calculée aux frais du Cédant et sur demande de l'Actionnaire Commandité dans les six (6) mois précédents la signature du contrat de rachat. L'Actionnaire Commandité, au nom de la Société et sur les avoirs du (des) Compartiment(s) concerné(s), doit rembourser l'(les) Action(s) du Cédant dans les six (6) mois à compter de la signature du contrat de rachat. Le Cédant doit supporter tous frais et dépenses (y compris les frais d'avocat, les coûts de soumission et tous les autres frais encourus par la Société et/ou le (s) Compartiment(s) concerné(s)) encourus lors du rachat d'(des) Action(s).

Nonobstant ce qui précède, l'Actionnaire Commandité ne peut pas s'engager à effectuer des rachats d'Actions par Compartiment représentant plus de vingt pourcent (20%) du capital social de ce Compartiment par exercice social. Par conséquent, tout rachat d'Action(s) au-dessus du seuil des vingt pourcent (20%) sera reporté à l'exercice social suivant, dans l'ordre de priorité tel que défini par la réception par l'Actionnaire Commandité des demandes de rachat faites par le(s) Cédant(s).

Art. 11. Restrictions à la souscription et à la Cession d'Actions par les personnes non-autorisées. Aux fins du présent article, toute référence aux «Actions» sera entendue comme référence aux Actions Ordinaires en excluant l'(les) Action(s) du Commandité.

La Société pourra discrétionnairement restreindre ou prévenir la propriété d'Actions de la Société par toute personne, firme ou société (ci-après une «Personne Non-Autorisée», ce qui désigne tout investisseur n'ayant pas la qualité d'Investisseur Averti), et à cet effet, la Société:

- a) refusera l'émission d'Actions et l'inscription d'une cession d'Action, lorsqu'il apparaît que cette inscription ou cette cession aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'une Action à une Personne Non-Autorisée;
- b) demandera à tout moment à toute personne dont le nom est inscrit, ou qui demande à faire inscrire la cession d'Action au Registre des Actionnaires, de lui fournir tout renseignement qu'elle estime nécessaire, appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des Personnes Non-Autorisées;
- c) refusera, lors de toute assemblée d'Actionnaires, le droit de vote à une Personne Non-Autorisée.

Art. 12. Rachat d'Actions. Aux fins du présent article, toute référence aux «Actions» sera entendue comme référence aux Actions Ordinaires en excluant l'(les) Action(s) du Commandité.

La Société est un véhicule fermé et, par conséquent, les Actions de la Société ne pourront être rachetées par la Société que par décision de l'Actionnaire Commandité. Aucun rachat ne pourra être exigé par les détenteurs d'Actions, sauf si le détenteur est un Cédant conformément aux dispositions de l'article 10 des présents Statuts.

La Société peut néanmoins procéder au rachat d'Action(s) lorsque l'Actionnaire Commandité considère que le rachat se fait dans l'intérêt de la Société ou du Compartiment concerné le cas échéant. En plus, la Société détient un droit préférentiel pour racheter toute Action offerte à cession selon les conditions énoncées par les présents Statuts et en conformité avec la Loi.

Le rachat aura lieu conformément aux principes énoncés dans le Prospectus ou dans l'Annexe concernée. En outre, les Actions seront rachetées de manière forcée si un Investisseur cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Qualifié, ou en cas de défaut tel que décrit à l'article 9 des présents Statuts. Tel rachat forcé sera effectué selon les conditions énoncées par les présents Statuts et le Prospectus.

La Société aura le droit, si l'Actionnaire Commandité le décide, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Investisseur y consentant par l'attribution en nature aux Investisseurs d'investissements provenant de la masse des avoirs du Compartiment concerné d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. Dans telles situations la nature et le type d'avoirs à transférer seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires du (des) Compartiment(s) concerné(s) et l'évaluation dont il sera fait l'usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être à la charge du cessionnaire.

Art. 13. Détermination de la valeur nette d'inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque catégorie d'Actions dans chaque Compartiment sera, en vue du rachat et de l'émission d'Action(s), déterminée sous la responsabilité de l'Actionnaire Commandité, de temps à autre, mais en aucun cas moins qu'une fois par an, (le jour de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire est désigné dans les présents statuts comme la «Date d'Evaluation»).

La Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée en Euros, sur base des principes comptables généralement reconnus au Luxembourg, par l'agent administratif sous la responsabilité de l'Actionnaire Commandité le 31 décembre de chaque année.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque catégorie de chaque Compartiment sera déterminée à chaque Date d'Evaluation en divisant les avoirs nets du Compartiment concerné, étant la valeur des avoirs de ce Compartiment moins ses engagements, par le nombre d'Actions émises par chaque catégorie existante.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés en Euros sera convertie en Euros au taux de change en vigueur au Luxembourg à la Date d'Evaluation concernée. Au cas où le taux de change n'est pas disponible, il sera déterminé de bonne foi par, ou selon les procédures établies par l'Actionnaire Commandité.

Aucune émission ou rachat d'Actions n'aura lieu pendant une période de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Si nécessaire, un avis de suspension sera communiqué aux Actionnaires.

Les actifs de la Société seront évalués sur la base de leur juste valeur selon l'Article 5 de la Loi SICAR. L'Actionnaire Commandité prendra en considération les «International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines» tels que modifiés de temps à autre (les «IPEV Guidelines») comme suit: (i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou échus mais non encore encaissés, sera réputée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue, auquel cas ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Actionnaire Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs; (ii) toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé seront évalués sur base du dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif, auquel cas, l'évaluation de tels actifs sera basée sur sa juste valeur; (iii) les titres non cotés et les titres non négociables sur un marché réglementé seront évalués sur la base de leur juste valeur. La juste valeur, pour les titres non cotés et les titres non négociables sur un marché réglementé seront évalués en accord avec les «IPEV Guidelines»; (iv) tous les autres avoirs seront évalués sur

la base de leur juste valeur, qui sera estimée par l'Actionnaire Commandité en accord avec les principes et procédures d'évaluation généralement acceptés.

L'Actionnaire Commandité utilisera les méthodes d'évaluation communément acceptées (valeur actualisée des flux de trésorerie, ratios comparables, transactions récentes dans le même secteur, etc.). L'Actionnaire Commandité, à sa discrétion, peut permettre l'utilisation d'une manière cohérente d'une autre méthode d'évaluation, s'il considère cette évaluation plus appropriée à démontrer la juste valeur des avoirs de la Société.

Le cas échéant, l'Actionnaire Commandité peut décider d'engager un expert local spécialisé pour fournir une évaluation indépendante des actifs sous-jacents.

L'Actionnaire Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions dans des cas exceptionnels où les circonstances le requièrent et à condition que la suspension soit justifiée eu égard aux intérêts des Investisseurs, incluant de manière non limitative les circonstances suivantes:

1) pendant toute période au cours de laquelle, suite à la survenance d'événement de nature politique, économique, militaire ou monétaire ou tout autre circonstance échappant au contrôle de l'Actionnaire Commandité et ne relevant pas de sa responsabilité ni de ses pouvoirs, ou en raison de l'existence de toute circonstance propre au marché des biens immobiliers, la réalisation des actifs de la Société ne peut être raisonnablement effectuée sans qu'il soit porté gravement atteinte aux intérêts des Investisseurs ou si, de l'avis de l'Actionnaire Commandité, le prix d'émission, de vente et/ou de rachat ne peut être correctement calculé; ou

2) lorsque les moyens de communication qui sont normaux pour déterminer le prix des actifs de la Société sont hors service ou si pour une raison quelconque la valeur d'un avoir entrant en compte dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire (d'une manière qui relève de la seule discrétion de l'Actionnaire Commandité) ne peut être déterminée assez rapidement et avec exactitude; ou

3) lors de toute période pendant laquelle la valeur de toute filiale détenue directement ou indirectement par la Société ne peut être déterminée avec exactitude; ou

4) lors de toute période pendant laquelle les transferts de fonds liés à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ne peuvent, de l'avis de l'Actionnaire Commandité, être effectués à des taux de change normaux; ou

5) suite à la publication d'une convocation à une Assemblée Générale de la Société afin de décider de la mise en liquidation de la Société; ou

6) si pour toute autre raison, les prix des investissements ne peuvent pas être constatés rapidement et avec exactitude.

Chapitre III. Actionnaires

Art. 14. Responsabilités des actionnaires. L'Actionnaire Commandité, dans sa capacité d'Actionnaire à responsabilité illimitée, est responsable pour toutes les engagements qui ne pourront être tenus au moyen des avoirs de la Société ou de tout Compartiment. Les Investisseurs en tant qu'Actionnaires à responsabilité limitée, ne seront engagés que dans les limites de leur apport au(x) Compartiment(s) auquel(s) ils ont souscrit.

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société (chacune une «Assemblée Générale de la Société»). Toute Assemblée Générale des Actionnaires d'un Compartiment régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de ce Compartiment (chacune une «Assemblée Générale d'un Compartiment»), l'Assemblée Générale des Compartiments avec les Assemblées Générales de la Société sont ci-après collectivement désignées «Assemblées Générales des Actionnaires»).

Tout Actionnaire est en droit d'assister à toute Assemblée Générale de la Société. Seuls les Actionnaires détenant des Actions dans un Compartiment spécifique sont en droit d'assister à l'Assemblée Générale de ce Compartiment et d'y exercer leurs droits. L'Actionnaire Commandité est en droit d'assister à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

Sans préjudice de tout pouvoir réservé à l'Actionnaire Commandité en vertu des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant toutefois entendu qu'aucune résolution de toutes les Assemblées Générales d'Actionnaires ne sera adoptée si elle n'est pas approuvée par l'Actionnaire Commandité.

Art. 16. Assemblée Générale Annuelle de la Société. L'Assemblée Générale annuelle de la Société (l'«Assemblée Générale Annuelle») se tiendra conformément à la Loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de Luxembourg, tel que fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin tous les ans et pour la première fois en 2010.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour suivant ouvrable pour les banques.

Art. 17. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. L'Actionnaire Commandité peut convoquer toutes autres Assemblées Générales des Actionnaires qu'il jugerait, à sa seule discrétion, nécessaires ou appropriées.

Ces Assemblées Générales doivent être convoquées si les Actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social de la Société le demandent. A condition que ces Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social du Compartiment le demande à l'Actionnaire Commandité, les Actionnaires du Compartiment peuvent tenir toute

Assemblée Générale des Actionnaires de ce Compartiment à tout moment pour statuer sur les sujets intéressant le Compartiment dans lequel ils détiennent des actions seulement. Ces autres Assemblées Générales des Actionnaires seront tenues aux lieux et aux horaires prévus par les avis de convocation respectifs de ces assemblées générales.

Art. 18. Avis de convocation et Conduite des Assemblées Générales des Actionnaires. Aux fins de cet article, toute référence aux «Actions» sera entendue comme référence aux Actions Ordinaires excluant l' (les) Action(s) du Commandité.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées Générales des Actionnaires dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Chaque Action Ordinaire et chaque Action du Commandité ouvre droit à un vote dans toute Assemblée Générale de la Société ou du Compartiment dans lequel ces Actionnaires détiennent leur(s) Action(s).

Un Actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale des Actionnaires en nommant un autre Actionnaire uniquement, par écrit, y compris par lettre, télécopie et courrier électronique et tous autres moyens de télécommunication écrite.

Les Actionnaires se réuniront sur convocation de l'Actionnaire Commandité envoyée quinze (15) jours ouvrables avant l'assemblée énonçant l'ordre du jour et qui sera publié deux (2) fois, dans le Mémorial et au moins un journal luxembourgeois, une fois huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale des Actionnaires et une fois huit (8) jours calendaires avant la seconde publication, et sera soumise à toute autre obligation posée par la Loi.

Toutefois, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

L'Actionnaire Commandité pourra fixer toute autre condition à remplir par les Investisseurs pour prendre part à une Assemblée Générale des Actionnaires.

Les Investisseurs en nom sont tenus d'informer l'Actionnaire Commandité par écrit de leur intention d'assister à cette assemblée ou non, et le nombre d'Actions pour lesquelles ils ont l'intention de voter, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents et votant, soumis à l'approbation de l'Actionnaire Commandité et étant entendu que le nombre d'Actions représentées à l'assemblée représentent au moins quatre-vingt pourcent (80%) du capital social de la Société, ou, au moins quatre-vingt pourcent (80%) du capital social du Compartiment concerné, le cas échéant. Si le quorum de présence requis n'est pas satisfait à l'heure de l'assemblée, une deuxième assemblée sera convoquée par l'Actionnaire Commandité, par un avis de convocation énonçant le même ordre du jour et indiquant la date et le résultat de l'assemblée précédente, publiée deux (2) fois, à au moins quinze (15) jours calendaires d'intervalle et quinze (15) jours calendaires avant l'assemblée, dans le Mémorial (Luxembourg Official Gazette) et dans deux (2) journaux luxembourgeois. La deuxième réunion délibérera valablement nonobstant le montant du capital représenté. Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité.

Chapitre IV. Administration

Art. 19. Administration. La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité de la Société.

Les Investisseurs de la Société ne pourront en aucun cas participer ou interférer dans la gestion de la Société.

L'Actionnaire Commandité peut être seulement révoqué par une résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société adoptée à la majorité des Actionnaires représentant au moins quatre-vingt-cinq pourcent (85%) du capital de la Société et seulement dans les cas où l'Actionnaire Commandité a été reconnu coupable de fraude, négligence grave, mauvaise foi, faute intentionnelle ou mépris total, dans chaque cas tel que finalement déterminé par une juridiction compétente. L'Actionnaire Commandité ne participera pas aux votes ci-dessus mentionnés.

Art. 20. Pouvoirs de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus en vue d'accomplir tous les actes nécessaires ou simplement utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, notamment tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires seront exercés par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité aura le pouvoir de déterminer la politique et les stratégies d'investissement, ainsi que la conduite de la gestion des affaires de la Société et de chaque Compartiment. Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les objectifs de la Société et de chaque Compartiment et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats tels que les contrats administratifs, les contrats d'investissement, et les contrats de conseil, ou toutes les autres tâches qui sembleront être nécessaires, avisées, utiles ou accessoires à ces derniers. A cet égard, l'Actionnaire Commandité pourra, entre autres:

(i) examiner, sélectionner, négocier, structurer, acheter, investir dans, détenir, gager, échanger, céder et vendre ou disposer autrement d'un investissement dans une Société Cible;

(ii) constituer des filiales en rapport avec les affaires de la Société;

(iii) décider que la Société emprunte de l'argent à toute personne;

(iv) décider que la Société garantisse des prêts ou autres dettes des Sociétés Cibles ou fournir un financement par octroi de prêt intermédiaire à une Société Cible conformément aux dispositions du Prospectus ou de l'Annexe concernée le cas échéant.

A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, l'Actionnaire Commandité a et aura pleine autorité, et ceci de manière discrétionnaire, pour exercer, pour le compte et au nom de la Société, tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.

L'Actionnaire Commandité peut, de temps à autre, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des officiers ou agents de la Société, ou d'un Compartiment étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne pourront pas agir pour le compte de la Société ou d'un Compartiment sans remettre en cause la limitation de leur responsabilité.

Les officiers et/ou agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par l'Actionnaire Commandité, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité pourra décider de faire appel à des experts locaux en conseil en vue d'accomplir ses objectifs.

Art. 21. Signatures autorisées. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Actionnaire Commandité, agissant par une ou plusieurs des personnes autorisées à signer et désignées par l'Actionnaire Commandité de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 22. Indemnisation de l'Actionnaire Commandité et des agents. La Société indemnifiera, dans la limite des avoirs de la Société ou du Compartiment seulement selon le cas, l'Actionnaire Commandité et les membres du Comité d'Investissement le cas échéant ainsi que leurs agents, directeurs, employés respectifs pour les réclamations, dommages et responsabilités auxquels ils auront été exposés en leur qualité d'Actionnaire Commandité et les membres du Comité d'Investissement et leurs agents, directeurs, employés respectifs ou à raison de toute action posée ou omise par eux en relation avec la Société, sauf s'ils sont causés par un acte de négligence grave, une fraude ou une faute intentionnelle.

Chapitre V. Comité d'Investissement

Art. 23. Comité d'Investissement. L'Actionnaire Commandité pourra se faire assister par un comité d'investissement (le «Comité d'Investissement») organisé et agissant conformément aux dispositions du Prospectus.

Art. 24. Désignation des membres du Comité d'Investissement. Le Comité d'Investissement est un comité interne de conseil et sera composé d'un minimum de deux (2) membres et d'un maximum de cinq (5) membres.

Les membres du Comité d'Investissement seront désignés par l'Actionnaire Commandité, qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat et désignera le président du Comité d'Investissement. La majorité des membres du Comité d'Investissement sera nommée sur base d'une liste de préférence de noms soumise par le (les) Actionnaire(s) Commanditaire(s).

Les membres sont rééligibles et révocables à tout moment, avec ou sans cause, par l'Actionnaire Commandité.

Les membres du Comité d'Investissement ne recevront pas de rémunération pour les services prestés, sauf autrement décidé par l'Actionnaire Commandité.

Chapitre VI. Contrôle

Art. 25. Contrôle. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi SICAR. Le réviseur sera élu par l'Assemblée Générale Annuelle et jusqu'à l'élection de son successeur.

Chapitre VII. Dépositaire

Art. 26. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque qui satisfera aux exigences de la Loi SICAR (ci-après le «Dépositaire»). Toutes les valeurs et espèces de la Société sont détenues par ou pour ordre du Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prévues par la Loi SICAR.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait se retirer, l'Actionnaire Commandité accomplira les efforts nécessaires pour trouver un nouveau dépositaire et l'Actionnaire Commandité désignera ce Dépositaire en lieu et place de l'ancien Dépositaire dans un délai de deux (2) mois. L'Actionnaire Commandité pourra mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un nouveau dépositaire n'ait été désigné conformément à cette disposition, en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Chapitre VIII. Exercice social, Distribution des profits

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se terminera le trente et un (31) décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le trente et un (31) décembre 2009.

Art. 28. Distribution. Le droit aux dividendes ou aux distributions ainsi que l'attribution d'acomptes sur dividendes, sont déterminés par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions du Prospectus.

Chapitre IX. Dispositions spéciales

Art. 29. Dispositions spéciales. A moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts, après avoir obtenu l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, les Statuts peuvent être modifiés de temps en autre par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société adoptée à la majorité des Actionnaires représentant au moins quatre-vingt-cinq pourcent (85%) du capital social de la Société et avec le vote affirmatif de l'Actionnaire Commandité.

Cependant, toute résolution prise par l'Assemblée Générale de la Société affectant tout droit des Actionnaires d'un Compartiment spécifique devra être soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du Compartiment concerné lequel décidera avec le vote favorable d'au moins quatre-vingt-cinq pourcent (85%) du capital social de ce Compartiment et avec le vote affirmatif de l'Actionnaire Commandité.

Toute décision des Actionnaires concernant la dissolution, la liquidation, la fusion, la scission de la Société et le gage d'Actions sera prise à la majorité des Actionnaires représentant quatre-vingt-cinq pourcent (85%) du capital social et avec le vote affirmatif de l'Actionnaire Commandité.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par résolution de la majorité des Actionnaires représentant au moins quatre-vingt-cinq pourcent (85%) du capital social de la Société décidant d'une telle dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Ce(s) liquidateur(s) doit(vent) être approuvé(s) par la CSSF et donner toutes garanties d'honorabilité et de compétences professionnelles.

Les avoirs de la Société seront liquidés de manière ordonnée et tous les investissements ou les produits de telle liquidation d'investissements seront distribués aux Actionnaires conformément à la politique de distribution déterminé dans le Prospectus. Tous les investissements ou produits issus de la liquidation d'investissements seront distribués soit en espèce soit en nature avec l'approbation de la majorité des Actionnaires représentant quatre-vingt-cinq pourcent (85%) du capital dans le respect du principe d'égalité entre tous les Actionnaires.

Chaque Compartiment peut être liquidé séparément sans que cette liquidation entraîne la liquidation de la Société. Seule la liquidation du dernier Compartiment existant entraînera la liquidation de la Société.

La liquidation d'un Compartiment devra être décidée à tout moment par décision de l'Actionnaire Commandité si (i) pour toute raison, la Valeur Nette d'Inventaire de ce Compartiment n'a pas atteint, ou a diminuée, à un montant minimum, étant le niveau minimum pour exploiter de manière économiquement efficace ce Compartiment; ou (ii) il n'est plus dans le meilleur intérêt du (des) Actionnaire(s) du Compartiment concerné de continuer d'exploiter ce Compartiment.

Dans tous les autres cas, la liquidation d'un Compartiment, devra être décidée par une décision de la majorité des Actionnaires de ce Compartiment, représentant au moins quatre-vingt-cinq pourcent (85%) du capital social de ce Compartiment, mais seulement avec le vote affirmatif de l'Actionnaire Commandité.

La fusion d'un Compartiment avec un autre Compartiment de la Société devra être décidée par une décision de la majorité des Actionnaires de ce Compartiment, représentant au moins quatre-vingt-cinq pourcent (85%) du capital social de ce Compartiment, mais seulement avec le vote affirmatif de l'Actionnaire Commandité.

Les actifs de la Société ou d'un Compartiment spécifique seront liquidés de manière méthodique. Tous les investissements ou produits de la liquidation des investissements d'un Compartiment seront distribués aux Actionnaires conformément à la politique de distribution indiquée dans le Prospectus et l'Annexe concernée. Tous investissements ou produits de la liquidation des investissements seront distribués soit en espèce ou en nature avec l'approbation de la majorité des Actionnaires représentant quatre-vingt-cinq pourcent (85%) du capital social du Compartiment concerné dans le respect du traitement égalitaire des Actionnaires de ce Compartiment.

Les sommes qui n'auront pas été réclamées par les Actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société ou du Compartiment seront consignées auprès de la Caisse de Consignations de Luxembourg. Dans l'éventualité où ces sommes ne seraient pas réclamées avant l'expiration du délai de prescription, celles-ci seront perdues.

Chapitre X. Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises à la Loi et à la Loi SICAR.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société en vue de refléter les résolutions ci-dessus et de donner pouvoirs à chaque gérant de l'associé commandité (general partner) de la Société de procéder, au nom de la Société, à la modification du registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison de la modification de ses statuts, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

Déclarations

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bellini, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2012. Relation: EAC/2012/10374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101222/1263.

(120138163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.

Spheretech International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 137.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104084/9.

(120142343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Sodrugestvo Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.174.

In the year two thousand and twelve on the sixth day of August,
Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SODRUGESTVO GROUP S.A.", a société anonyme, having its registered office at 36-38 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 151174, incorporated by deed dated on February 2, 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 568 of Mars 17, 2010; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on June 22, 2012 not yet published in the Memorial C.

The meeting is presided by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the three billion seven hundred seventy-three million seventy-three thousand four hundred twelve (3,773,073,412) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the article 12 of the articles of association, which shall henceforth read as follows

Art. 12. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the signature of the Sole Director, or by the joint signatures of any two Directors of the Company or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the company will be validly bound by a single signature of any class A Director (including by way of representation)

2.- Full restatement of the Articles in order to reflect the above item of the agenda.

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution:

The meeting decides to amend the article 12 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 12. Corporate signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the signature of the Sole Director, or by the joint signatures of any two Directors of the Company or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the company will be validly bound by a single signature of any class A Director (including by way of representation)"

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le six août,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Sodrugestvo Group SA.", ayant son siège social à 36-38 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 151174, constituée suivant acte reçu le 2 février 2010 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 568 du 17 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 22 juin 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, employée, demeurant à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois milliards sept cent soixante-treize millions soixante-treize mille quatre cent douze (3.773.073.412) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 12 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12. Signature Sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, le cas échéant, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par une décision unanime du Conseil d'Administration.

Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de tout administrateur de classe A (y compris par voie de représentation)."

2. Refonte complète des Statuts pour tenir compte des points ci-dessus de l'ordre du jour.

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12. Signature Sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, le cas échéant, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par une décision unanime du Conseil d'Administration.

Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de tout administrateur de classe A (y compris par voie de représentation)."

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, S. Lecomte, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 août 2012. Relation: LAC/2012/37945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012104081/109.

(120142334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Safrec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 61.593.

Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104086/9.

(120142249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Saint-James Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 95.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104087/9.

(120142210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Sales Points Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer.

R.C.S. Luxembourg B 104.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012104088/10.

(120142269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.782.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} août 2012

1. M. Pierre CLAUDEL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Ludovic TROGLIERO, administrateur de sociétés, né le 8 juin 1979 à Clichy-la-Garenne (France), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104150/16.

(120142120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Sapin Laroche S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 61.618.

—
Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104089/9.

(120142253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Sergale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 109.172.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour SERGALE S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012104094/12.

(120142206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Serti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.347.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012104096/10.

(120141932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Share Link 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.972.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012104100/10.

(120141935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

SL Group Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.641.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2012.

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012104104/13.

(120142059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Silver Star S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 71.740.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012104101/11.

(120141840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

SL GP Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.637.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 9 août 2012.

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012104105/13.

(120142061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

SL Munchen Major Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.638.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2012.

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012104106/13.

(120142060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

New Energy XXI, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 87.263.

Par décision du Conseil d'Administration du 10 août 2012, Monsieur Yannick KANTOR, 34 Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de VALON S.A., société anonyme, démissionnaire représentée par Monsieur Guy KETTMANN représentant permanent.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Pour: NEW ENERGY XXI

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Christelle Domange

Référence de publication: 2012104806/17.

(120142725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Central European Realty Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 170.831.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the first of August.

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1) Mr Ferenc MURÁNYI, born on 31st July 1958 in Nyíregyháza (Hungary) residing at Horgász utca 6., 7461 Kaposvár, Hungary,
- 2) Mrs Ferencné MURÁNYI born as Katalin Barna, on 28 February 1958 in Paks (Hungary) residing at Orom utca 20. B. 4/1., 1016 Budapest, Hungary,
- 3) Mr Gábor MURÁNYI born on 19th December 1979 in Kaposvár, Horgász utca 6., 7461 Kaposvár, Hungary,
- 4) Mr Ferenc MURÁNYI (Jr), born on 15th June 1989 in Kaposvár (Hungary) residing at Horgász utca 6., 7461 Kaposvár, Hungary;

all here represented by Mr Gábor KACSÓH, Managing Director, residing professionally at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg by virtue of proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, as stated above, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which they deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Central European Realty Corporation S.à r.l.", shortened form, "CERC S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company's corporate object consists of, both in Luxembourg and abroad, directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or in cooperation with third parties, the registration, use, purchase, acquisition, transfer or licence of all types of intellectual property rights, such as, but not limited to, corporate and business names, trade names, internet domain names, logos, trade marks, trade marks applications, trade dress, designs, patents, patents applications, service marks, service marks applications, copyrights, copyrights applications, licenses, inventions, permits, know how, technology and rights on software.

3.5 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.6 It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

3.7 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.8 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at forty-two thousand six hundred sixty Euros (EUR 42,660.-), represented by forty-two thousand six hundred sixty (42,660) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

A) Mr Ferenc Murányi, prenamed, subscribes for twenty-seven thousand (27,000) shares in the amount of EUR 27,000 (twenty-seven thousand euros),

B) Mrs Ferencné Murányi, prenamed, subscribes for seven thousand eight hundred thirty (7,830) shares in the amount of EUR 7,830 (seven thousand eight hundred thirty euros),

C) Mr Gábor Murányi, prenamed, subscribes for five thousand two hundred twenty (5,220) shares in the amount of EUR 5,220 (five thousand two hundred twenty euros), and

D) Mr Ferenc Murányi (Jr), prenamed, subscribes for two thousand six hundred ten (2,610) shares in the amount of EUR 2,610 (two thousand six hundred ten euros).

Total: forty-two thousand six hundred sixty (42,660) shares.

The appearing parties, represented as stated here above, declare that the shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the total amount of forty-two thousand six hundred sixty Euros (EUR 42,660.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the shareholders

The incorporating shareholders, as represented and representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed unanimously the following resolutions:

1 The registered office is established at 7, place du Théâtre, L-2613, Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

(i) Mr Ferenc MURÁNYI, born on 31st July 1958 in Nyíregyháza (Hungary), residing privately at Horgász utca 6., 7461 Kaposvár, Hungary, as Category A manager of the Company;

(ii) Ms Inessa WENDLAND, born on 5th August 1981 in Zelinograd / Astana (Kazakhstan), professionally residing at L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, as Category B manager of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 1.300 Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août.

Pardevant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Ferenc MURÁNYI, né le 31 juillet 1958 à Nyíregyháza (Hongrie), demeurant à: Horgász utca 6., 7461 Kaposvár, Hongrie,

2) Madame Ferencné MURÁNYI, née Katalin Barna, le 28 février 1958 à Paks (Hongrie), demeurant à Orom utca 20. B. 4/1., 1016 Budapest, Hongrie,

3) Monsieur Gábor MURÁNYI, né le 19 décembre 1979 à Kaposvár (Hongrie), demeurant à Horgász utca 6., 7461 Kaposvár, Hongrie,

4) Monsieur Ferenc MURÁNYI (Jr), né le 15 juin 1989 à Kaposvár (Hongrie) demeurant à Horgász utca 6., 7461 Kaposvár, Hongrie.

Toutes ici représentées par Monsieur Gábor KACSÓH, Administrateur Gérant, résident professionnellement au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Central European Realty Corporation S.à r.l.", en abrégé «CERC S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier

par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle, tel que, sans y être limité, les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les requêtes en matière de marques de fabrique, les marques de fabrique, dessins, brevets d'invention et toutes demandes ou requêtes y afférents, les marques de service et toutes demandes ou requêtes y afférents, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur des logiciels.

3.5 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.6 Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.7 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.8 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé quarante deux mille six cent soixante euros (EUR 42.660,-), représenté par quarante deux mille six cent soixante (42.660,-) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Le capital social de la Société est souscrit comme suit:

A) Monsieur Ferenc MURÁNYI, prénommé, souscrit vingt-sept mille (27.000,-) parts sociales pour un montant de vingt-sept mille euros (EUR 27.000,-),

B) Madame Ferencné MURÁNYI, prénommée, souscrit à sept mille huit cent trente (7.830,-) parts sociales pour un montant de sept mille huit cent trente euros (EUR 7.830,-),

C) Monsieur Gábor MURÁNYI, prénommé, souscrit à cinq mille deux cent vingt (5.220,-) parts sociales pour un montant de cinq mille deux cent vingt euros (EUR 5.220,-), et

D) Monsieur Ferenc MURÁNYI (Jr), prénommé, souscrit à deux mille six cent dix (2.610,-) parts sociales pour un montant de deux mille six cent dix euros (EUR 2.610,-).

Total: quarante-deux mille six cent soixante (42.660,-) parts sociales

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent que les parts sociales ont été intégralement payées par les souscripteurs moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme totale de quarante deux mille deux cent soixante euros (EUR 42.660,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par les associés

Les associés fondateurs, représentés comme ci-avant mentionné, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Ferenc MURÁNYI, né le 31 juillet 1958 à Nyíregyháza (Hongrie), demeurant à Horgász utca 6., 7461 Kaposvár, Hongrie en tant que gérant de la Société de catégorie A;

(ii) Madame Inessa WENDLAND, née le 05 août 1981 à Zelinograd / Astana (Kazakhstan), résident professionnelle au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en tant que gérant de la Société de catégorie B

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.300 euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Kacsóh, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 août 2012. Relation: RED/2012/1044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 06 août 2012.

Référence de publication: 2012104272/464.

(120142771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

SL Munster Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.640.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2012

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012104107/13.

(120142058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Sobedal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 86.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104108/9.

(120141704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Société Commerciale pour le Marché Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.001.

Le Bilan au 31.12.2011 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104110/10.

(120142145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Sopares, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104111/9.

(120142140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

TIM w.e. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.200.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.807.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 9 août 2012

Monsieur Raul Manuel CARVALHO DAS NEVES a démissionné de son mandat de gérant A avec effet au 31 mai 2012.

Monsieur Paulo Jorge PASSOS SALGADO, né le 6 novembre 1972 à Guimarães, Portugal, résidant au 2, Avenida Infante Santo, H, 3rd floor, 1350 - Lisboa, Portugal, a été nommé gérant A avec effet au 31 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104138/13.

(120142276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

SR Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 139.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SR PROMOTIONS SARL

Référence de publication: 2012104112/10.

(120141930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Stel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012104113/10.

(120141762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Foto Sollux & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 168.315.

L'an deux mille douze, le douze juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «FOTO SOLLUX & SERVICES S.A.» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.315, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1322 du 29 mai 2012.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Joseph DELREE, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions de la Société d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,-), représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2. Acceptation de la démission de Monsieur José FALLEAU de son poste d'administrateur.

- Décharge.

3. Nomination d'un nouvel administrateur.

4. Confirmation des autres administrateurs.

5. Acceptation de la démission de Monsieur José FALLEAU de son poste d'administrateur-délégué.

- Décharge

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Clervaux».

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur José FALLEAU, indépendant, né le 14 mai 1963 à Aye (B), domicilié à 24 Gruuss Stroos, L-9991 Weiswampach, de son poste d'administrateur.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur:

- Madame Anne LARDOT, employée, née à Etterbeek, Belgique, le 15 septembre 1974, demeurant à 21, rue d'Ellamolle, B-4557 Seny.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur et son mandat expirera donc lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

Quatrième résolution

L'assemblée générale confirme comme administrateurs:

a) Monsieur Thierry DELREZ, administrateur de sociétés, né le 15 août 1966, à Verviers, Belgique, demeurant au 110, rue de Velroux, B-4460, Grace Hollogne,

b) Madame Sylviane WYNS, employée privée, née le 22 avril 1979, à Namur (Belgique), demeurant au 110, rue de Velroux, B-4460 Grace Hollogne.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur José FALLEAU, indépendant, né le 14 mai 1963 à Aye (B), domicilié à 24 Gruuss Stroos, L-9991 Weiswampach, de son poste d'administrateur-délégué.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Par ailleurs Monsieur Thierry DELREZ, administrateur de sociétés, né le 15 août 1966, à Verviers, Belgique, demeurant au 110, rue de Velroux, B-4460, Grace Hollogne, est confirmé comme seul administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017, lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille cent euros (1.100.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: J. Delrée, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2012. LAC/2012/33449. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012104386/82.

(120142489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Sycamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 août 2012.

Référence de publication: 2012104117/10.

(120142178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

TechnoMarine S.A, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.021.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de TechnoMarine S.A., une société de droit suisse, tenue le 17 juillet 2012, une réorganisation des Administrateurs au sein de la TechnoMarine S.A., comme suit:

- de prendre acte des démissions de Monsieur Christian VIROS, de Monsieur Jean-Marc LOUBIER, de Monsieur Cédric ANTHONIOZ et de Monsieur Jean Guillaume BENOIT comme administrateurs en date du 19 juin 2012.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012104119/12.

(120141679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Tea n'Coffee Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 146.702.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104118/9.

(120142056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Telenet International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.031.000,00.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012104120/10.

(120142241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

The TOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.365.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 juin 2012

1. M. Jacques CLAEYS a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. M. Hans DE GRAAF et Mme Monique JUNCKER ont été renouvelés dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour The TOWER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104121/18.

(120141887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

The TOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The TOWER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104122/11.

(120141961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 110.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.740.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of July.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 159740 and having a share capital of USD 110,000 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 18 March 2011 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -number 1429 of 30 June 2011.

There appeared:

(1) Tyco International Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122091, being the holder of 82,500 (eighty-two thousand five hundred) class A shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar),

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal; and

(2) M. Faizal Kottikollon residing at Hamriyah Free Zone, Sharjah, United Arab Emirates being the holder of 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) class B shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The appearing parties referred to under items (1) and (2) above are the current shareholders of the Company and are hereinafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 82,500 (eighty-two thousand five hundred) class A shares of the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), and 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) class B shares of the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), representing all of the issued and subscribed share capital of the Company of USD 110,000 (one hundred and ten thousand United States Dollars) are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;
2. amendment to the dates of the financial year of the Company;
3. amendment to article 16 of the articles of the association of the Company in order to reflect the amendment under item 2. above; and
4. grant of authority to any manager of the Company or any of Bertrand Gérardin or Emmanuel Lamaud, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, acting each individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above agenda items.

III. that after deliberation, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves:

- to amend and hereby amends the dates of the financial year of the Company, so that it shall commence on 29 September and end on 28 September of the following year; and
- that the current financial year of the Company which started on 1 October 2011 shall end on 28 September 2012 rather than on 30 September 2012.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amends article 16 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's financial year shall begin on 29 September and shall terminate on 28 September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company, as well as Bertrand Gérardin and Emmanuel Lamaud, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159740 et ayant un capital social de 110.000 USD (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 18 mars 2011 en vertu d'un acte de Me Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -numéro 1429 du 30 juin 2011.

Ont comparu:

(1) Tyco International Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122091, détenant 82.500 (quatre-vingt deux mille cinq cents) parts sociales A de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollars des Etats-Unis d'Amérique)

ici représentée par Emmanuel Lamaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(2) M. Faizal Kottikollon, demeurant à Hamriyah Free Zone, Sharjah, Emirats Arabes Unis détenant 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) parts sociales B de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollars des Etats-Unis d'Amérique)

ici représenté par Emmanuel Lamaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes telles que décrites aux points (1) et (2) sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après les Associés.

Les procurations des Associés après avoir été signées ne varient par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentaire, resteront annexée au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Les Associés, tel que représentés ci-dessus, requièrent le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que la totalité des 82.500 (quatre-vingt deux mille cinq cents) parts sociales A d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar Etats-Unis d'Amérique) et les 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) parts sociales B de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollars des Etats-Unis d'Amérique) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. modification de l'article 16 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;
4. pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à Bertrand Gérardin et Emmanuel Lamaud, avocats chez Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour.

III. Qu'après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide:

- de modifier et, par les présentes, modifie les dates de l'année sociale de la Société, qui débutera donc le 29 septembre et se terminera le 28 septembre de l'année suivante; et
- que l'année sociale en cours de la Société qui a débuté le 1 octobre 2011 se terminera le 28 septembre 2012 au lieu du 30 septembre 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts en vue de refléter la deuxième résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le 29 septembre et se termine le 28 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ainsi qu'à Bertrand Gérardin Emmanuel Lamaud, avocats chez Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux résolutions ci-dessus, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LAMAUD et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2012. Relation: LAC/2012/36197. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012104126/154.

(120141962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Agence Immobilière du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7315 Steinsel, 15, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 158.501.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012104214/14.

(120143096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Tubco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012104125/10.

(120142176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

TE Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.481.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104128/9.

(120142216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Fiduciaire Comptable B + C S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 128.554.

Il résulte d'une décision collective du 9 août 2012 que Madame Danielle Kirsch, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, est nommée 2^{ème} gérante technique avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature quant à cette gestion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Fiduciaire comptable B+C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012104361/14.

(120142553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.868.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104129/9.

(120142217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104130/9.

(120141856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Te Nok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 156.278.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104131/9.

(120142215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

TE Transworld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 76.470.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104132/9.

(120142214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Tundra Capital Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.254.

Suite à la démission de Monsieur Alain DEVRESSE de son poste d'administrateur de la Société en date du 16 avril 2012, le Conseil d'Administration se compose dès lors, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2012, comme suit:

- M. René Lopez;
- M. Jean-François Ruel;
- M. Alessandro Bottinelli;
- Mme Anne-Marie Goffinet, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Pour TUNDRA CAPITAL MANAGEMENT FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Daniëla DI DODO

Référence de publication: 2012104144/18.

(120141889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Tesof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 94.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012104134/11.

(120142126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Terra Alma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 137.386.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012104133/10.

(120141749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Thekem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 55.994.

Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104136/9.

(120142254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Tiffany Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 141.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIFFANY PROPERTIES S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012104137/11.

(120141774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

IDG International Development Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.572.

L'an deux mille douze, le douze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IDG International Development Group S.A." (numéro d'identité 2007 22 06 925), avec siège social à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 125.572, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 31 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 996 du 29 mai 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian SCHLEICH, administrateur de sociétés, demeurant à Lamadelaine.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Transfert du siège social à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

b) Administrateurs - commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Rodange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Patrick CASTEL comme administrateur et de lui donner décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouvel administrateur Monsieur Jean Marc ALBERTY, employé privé, né à Differdange le 19 janvier 1957, demeurant à L-4710 Pétange, 120, rue d'Athus.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

L'assemblée décide en outre de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Christian SCHLEICH et de Madame Mireille HEIN, respectivement le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Christian SCHLEICH ainsi que celui du commissaire aux comptes la société "FIDUPLAN S.A." jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: SCHLEICH, DEMEYER, J.M.WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2803. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 8 août 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012104798/57.

(120142551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Ockham Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Pour OCKHAM SICAV

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2012104568/15.

(120142472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.